



ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 12 JUIN 2008 à 15h

BROCHURE AVIS DE CONVOCATION

**Hotel Hilton Suffren
Salon Orsay
22 rue Jean Rey
75015 Paris**

N°vert actionnaires : 0800 800 827 – Site internet : www.atosorigin.com

Sommaire

1. Avis de convocation - Ordre du jour
2. Exposé des motifs des projets de résolutions présentés par le Directoire
3. Observations du Conseil de Surveillance sur les résolutions présentées par le Directoire
4. Exposé des motifs pour les projets de résolutions présentés par Centaurus Capital L.P. et Pardus Capital Management L.P
5. Texte des projets de résolutions
6. Résolutions non soumises aux voix et accord conclu entre Atos Origin, Centaurus et Pardus
7. Comment participer à l'assemblée, votes à distance et procurations
8. Composition du Conseil de Surveillance et du Directoire
9. Exposé sommaire de la situation du Groupe Atos Origin au cours de l'exercice 2007
10. Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

ATOS ORIGIN

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Capital : 69.711.862 Euros

Siège social : 18 avenue d'Alsace – Paris La Défense – 92400 COURBEVOIE

Siren 323 623 603 RCS NANTERRE

1. AVIS DE CONVOCATION

Paris, le 28 mai 2008

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont informés que l'assemblée générale mixte qui devait se tenir le 22 mai 2008 a été ajournée.

Cet ajournement a été décidé lors de l'assemblée, le 22 mai 2008, lorsque le Président du Conseil de Surveillance du FCPE "Atos Origin Stock Plan", représentant 2.015.150 actions, soit 3% du capital, détenues par les salariés du Groupe, a annoncé à l'ensemble des actionnaires qu'il exercerait ces droits de vote contrairement aux instructions de vote qui lui avaient été données par le Conseil de Surveillance du FCPE. Cette contradiction a été constatée en séance par l'ensemble des membres du bureau de l'assemblée, dont les deux premiers actionnaires d'Atos Origin, Centaurus Capital et Pardus Capital Management, au vu, notamment, d'un extrait signé du procès-verbal de la réunion du Conseil de Surveillance du FCPE sur lequel ces instructions étaient indiquées.

Cette situation était de nature à priver les salariés actionnaires de leur droit d'expression en assemblée. Elle était en outre susceptible d'ouvrir des contestations judiciaires sur la validité des décisions de l'assemblée, ce qui aurait porté une atteinte grave et irrémédiable à l'intérêt des actionnaires, de la société, de ses clients et de ses collaborateurs. En conséquence, le Directoire a décidé à l'unanimité, avec l'accord du Président de l'assemblée, chargé de l'ordre de l'assemblée, d'ajourner l'assemblée afin que le sens du vote des actions du FCPE puisse s'exprimer dans des conditions de parfaite régularité et que la démocratie actionnariale soit parfaitement respectée.

Les actionnaires de la société sont donc informés qu'ils sont convoqués en assemblée générale mixte, le 12 juin 2008 à 15 heures, à l'hôtel Hilton, (salon Orsay, accès 22 rue Jean Rey) 18 avenue de Suffren, 75015 Paris, à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour et les mêmes projets de résolutions.

Ordre du jour

A titre ordinaire :

- Rapports du Directoire,
- Rapport du Conseil de Surveillance,
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007,
- Approbation des comptes sociaux et consolidés et des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2007, et quitus aux membres du Directoire,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce,
- Renouvellement de l'autorisation à donner au Directoire d'opérer en Bourse sur les actions de la société,
- Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes titulaire,
- Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Jan Oosterveld,
- Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Vernon Sankey,
- Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Michel Soublin,
- Nomination de M. Jean-François Cirelli en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Nomination de M. René Abate en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

Résolutions proposées par des actionnaires

- Mise en conformité avec les stipulations statutaires du nombre de membres siégeant au Conseil de Surveillance,
- Nomination de M. Benoît d'Angelin en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Nomination de M. Behdad Alizadeh en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Nomination de Mme Colette Neuville en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Nomination de M. Bernard Bourigeaud en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

- Nomination de M. Michel Combes en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Révocation de M. Didier Cherpitel en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

A titre extraordinaire :

- Rapports du Directoire et rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes,
- Autorisation donnée au Directoire de procéder à des augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription,
- Autorisation donnée au Directoire de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés dans le cadre d'un Plan d'Épargne d'Entreprise,
- Pouvoirs.

Les résolutions proposées par des actionnaires ont été déposées par Centaurus Capital et Pardus Capital Management. Ces résolutions sont numérotées 15, A, B, C, D, E et F dans le cadre des projets de résolutions (voir 5. « Texte des projets de résolutions »).

Certaines des résolutions figurant à l'ordre du jour sont devenues sans objet. Les actionnaires sont invités à se reporter au 6. « Résolutions non soumises aux voix et accord conclu entre Atos Origin, Centaurus et Pardus ».

2. EXPOSE DES MOTIFS DES PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTES PAR LE DIRECTOIRE

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Approbation des comptes sociaux et consolidés (1^{ère} et 2^{ème} résolutions)

Les deux premières résolutions portent sur l'approbation des comptes sociaux et consolidés.

Elles prévoient une affectation du résultat pour partie à la réserve légale, afin de porter celle-ci à 10% du capital au 31/12/07, pour partie au versement d'un dividende de 0,40 euros par action et, pour le solde, au poste Report à nouveau.

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des cinq derniers exercices.

Conventions réglementées (3^{ème} à 6^{ème} résolutions)

▪ La **3^{ème} résolution** est relative à la convention réglementée mettant en œuvre, en France et à l'étranger, le régime de retraite collectif qui, dans ses principe et application, avait été précédemment approuvé par les assemblées générales qui se sont tenues en 2006 et 2007.

Ce régime, qui s'applique à l'ensemble du Comité exécutif du Groupe, y compris les membres du Directoire, définit les modalités d'application qui, pour l'essentiel, sont en deçà des engagements approuvés par les précédentes assemblées. En particulier, l'engagement résultant du régime de retraite à prestations définies est désormais minoré d'une composante à cotisation définie.

Par ailleurs, le calcul de cet engagement, qui était déjà confiné au seul salaire fixe, est désormais atténué par un calcul basé sur la moyenne des 36 derniers mois de salaire fixe, quand par ailleurs l'autorisation donnée pour ce calcul portait sur le dernier salaire fixe.

De ce fait, la provision constituée dans les comptes annuels de 2006, en vertu de cet engagement, d'un montant de 11,4 M€ a été ramenée à 10,4 M€ quand bien même la population éligible a été étendue au Comité exécutif, et a déjà fait l'objet d'un versement d'une prime aux compagnies d'assurances auprès desquelles des polices ont été souscrites (**4^{ème} résolution**).

▪ Les **5^{ème} et 6^{ème} résolutions** font suite aux départs de Messieurs Bourigeaud et Illien intervenus en 2007 et portent uniquement sur le maintien du bénéfice des attributions d'options de souscription d'actions et des actions gratuites déjà attribuées. De surcroît, l'engagement de Mr Illien de non-sollicitation et de non-débauchage fera l'objet du versement d'une indemnité de 200.000 €, pour autant que cet engagement ait été respecté jusqu'au 31 décembre 2008.

Achat par la société de ses propres actions (7^{ème} résolution)

Il vous est demandé dans la 7^{ème} résolution de renouveler l'autorisation donnée précédemment lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2007, d'achat par la Société de ses propres actions.

Cette autorisation est renouvelée annuellement (autorisation donnée pour 18 mois au total).

Cette autorisation a pour but de permettre notamment au Directoire d'améliorer la liquidité de l'action ou de céder les actions soit en règlement d'une croissance externe, soit aux salariés et dirigeants du Groupe dans le cadre des options d'achat d'actions (ou en contrepartie de l'exercice d'options de souscription afin de limiter l'effet dilutif pour les actionnaires) ou dans le cadre d'un programme d'attribution gratuite d'actions en évitant, de ce fait, toute dilution supplémentaire.

Ces achats seront limités à 10 % du capital social, avec un prix maximal d'achat par action de 50 euros. Il est précisé qu'un contrat de liquidité a été signé par la société le 13 février 2006.

NB : Pour mémoire, le Directoire a été autorisé par la 12^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 3 juin 2005 à annuler les actions ainsi achetées (en fonction des objectifs du programme de rachat), et ce dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois. Cette autorisation a été donnée pour une durée de cinq ans (soit jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes 2009).

Renouvellement des mandats de Commissaires aux comptes titulaire et suppléant des cabinets Grant Thornton et IGEC (8^{ème} et 9^{ème} résolutions)

Lors de sa séance du 1^{er} avril 2008, le Conseil de Surveillance a décidé, conformément à l'article L 225-228 du Code de Commerce, et ainsi qu'il en avait été fait mention dans l'avis de réunion du 21 mars 2008, de proposer le renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet Grant Thornton et le renouvellement du mandat de commissaire aux comptes suppléant du cabinet IGEC. Lors de sa séance du 14 avril 2008, le Directoire a décidé d'agréer ces propositions.

Nous vous proposons de renouveler ces mandats pour six exercices, conformément à la loi.

Renouvellement de mandats et Nominations au Conseil de Surveillance (10^{ème} à 14^{ème} résolutions)

Nous vous proposons de renouveler les mandats de Messieurs Oosterveld, Sankey et Soublin pour cinq ans.

Nous vous proposons de nommer Monsieur Jean-François Cirelli et Monsieur René Abate en qualité de membres du Conseil de Surveillance pour cinq ans.

Vous trouverez en annexe les biographies des membres du Conseil de Surveillance dont nous vous proposons le renouvellement et la nomination.

Mise en conformité avec les stipulations statutaires du nombre de membres siégeant au Conseil de Surveillance (15^{ème} résolution)

Le 7 avril 2008, la Société a reçu de la part de deux actionnaires, Centaurus Capital L.P., et Pardus Capital Management L.P., agissant de concert, sept projets de résolutions.

Lors de sa séance du 14 avril 2008, le Directoire a décidé d'agréer la résolution G (devenue la 15^{ème} résolution) déposée par Centaurus Capital L.P. et Pardus Capital Management L.P..

Augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription (16^{ème} résolution)

Il s'agit de renouveler une autorisation existante (11^{ème} résolution du 23 mai 2006).

L'autorisation porte sur une délégation de compétence au Directoire, sous réserve de l'accord du Conseil de Surveillance.

Le pourcentage d'augmentation proposé est limité à 15% du capital pour une durée de vingt-six mois.

De plus, ce pourcentage s'imputera sur l'autorisation existante limitée à 30% du capital, d'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription (7^{ème} résolution du 23 mai 2007).

NB : En cas de vote de cette résolution, le Directoire s'est engagé à ne pas mettre en oeuvre la délégation, sans avoir l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance votant à la majorité des trois quarts.

Augmentation de capital réservée aux salariés (17^{ème} résolution)

Cette résolution a pour objet d'autoriser le Directoire à augmenter le capital social dans la limite de 6 % du capital à la date de l'Assemblée par l'émission d'actions réservées à des plans d'actionnariat salarié.

Compte tenu de la proposition faite à la résolution précédente, d'autoriser une augmentation de capital en numéraire, il est obligatoire pour l'Assemblée de statuer sur une autorisation d'augmentation de capital réservée aux salariés.

La 10^{ème} résolution du 23 mai 2007 est actuellement en vigueur sur le même objet dans la limite de 8% du capital. Cette résolution d'une durée de 26 mois, valable jusqu'en juillet 2009, a été utilisée en 2007 pour un montant équivalent à 1% du capital.

Les salariés du Groupe détiennent, au 31 décembre 2007, 3,1% du capital. L'ouverture du capital aux salariés est un moyen de les motiver et de renforcer le

sentiment d'intégration des salariés au Groupe, tout en renforçant la détention du capital par les salariés et le management dans l'optique d'une détention de 10% à long terme. Il a été convenu avec le Conseil de Surveillance que la société pourrait procéder à une augmentation de capital réservée de 1% par an.

Il vous est donc proposé de voter sur une nouvelle résolution autorisant des augmentations de capital réservées aux salariés pour une durée de 26 mois et limitées à 6% du capital, soit l'équivalent de la résolution votée par l'assemblée générale du 23 mai 2007, moins la quote-part utilisée en décembre 2007 dans le cadre du plan "Sprint" d'actionnariat salarié.

L'augmentation de capital réservée serait proposée selon les modalités légales avec une décote maximale de 20%, sans abondement et avec possibilité d'effet de levier, les actions devant être bloquées cinq ans en contrepartie.

L'effet de levier devrait renforcer l'intérêt des salariés au cours de l'action et en conséquence à la création de valeur pour les actionnaires.

Si cette résolution est approuvée, elle remplacera l'autorisation précédente (10^{ème} résolution du 23 mai 2007).

Nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Actionnaires, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directoire

ANNEXE A L'EXPOSE DES MOTIFS DU DIRECTOIRE

Jan Oosterveld

Age 64

Nombre d'actions détenues 1010

Elu en 2004

Après un diplôme en ingénierie mécanique obtenu à l'Université d'Eindhoven et un MBA de l'Instituto de Estudios Superiors de la Empresa de Barcelone, Monsieur Jan Oosterveld commence sa carrière chez Philips en 1972. Après avoir occupé des postes de management dans plusieurs sites européens, il crée, en 1989, Philips Key Modules Business Group avant de devenir en 1997 responsable de la stratégie corporate, reportant au Président. En 1999, il devient membre du comité de Direction du groupe. Puis, il prend la direction de Philips Electronics en Asie Pacifique, où il développe une nouvelle stratégie sur la région.

Il rejoint le Conseil de Continental AG en 2003, puis celui de Barco NV en Belgique, de Cookson au Royaume Uni, et de Crucell aux Pays-Bas, dont il est le Président depuis 2006. Monsieur Jan Oosterveld a également développé en 2004 des sociétés de conseil et d'investissement aux Pays-Bas et en Espagne.

Par ailleurs, Monsieur Jan Oosterveld est devenu Chancelier de l'International Academy of Management, et a obtenu le poste de Docteur h.c. à l'University of Management de Moscou en 2007.

Il est membre du Conseil de Surveillance d'Atos Origin SA depuis 2004 et par ailleurs Président du Comité d'Investissement et membre du Comité de Rémunération.

NB : La nomination de Monsieur Jan Oosterveld est devenue sans objet, en raison de l'accord conclu entre Atos Origin, Centaurus et Pardus (voir 6 « Résolutions non soumises aux voix et accord conclu entre Atos Origin, Centaurus et Pardus »).

Vernon Sankey

Age 59

Nombre d'actions détenues 1000

Elu en 2005

Diplômé d'Oxford en lettres modernes en 1971, Monsieur Vernon Sankey a débuté sa carrière au sein du groupe Reckitt & Coleman plc (aujourd'hui Reckitt Benkiser) au Royaume-Uni, puis a exercé ses activités en France, au Danemark, et aux Etats-Unis. Il a été nommé en 1989 membre du comité de direction, puis promu Président du Groupe de 1992 à 1999. Il est depuis Président de Thomson Travel plc (2000), Président des Conseils de Gala Group (2000 à 2003), de Photo-Me International plc (2000 à 2007), et The Really Effective Development Company, Ltd (2000 à 2006). Il a été Membre des Conseils de Pearson plc, Taylor Woodrow plc, Vividas plc (jusqu'au 28 mars 2008) et Cofra AG et a été Membre fondateur du Conseil de Foods Standards Agency au Royaume Uni.

Actuellement, il est membre des Conseils de Zurich Financial Services AG, (et Président du Comité des Rémunérations), Firmenich SA. et est également membre consultatif du Conseil de GLP Ipp et Pi Capital au Royaume Uni.

Il conseille un certain nombre d'entreprises dans le domaine de l'investissement et tout particulièrement du capital investissement.

Il est membre du Conseil de Surveillance d'Atos Origin SA depuis 2005 et par ailleurs membre du Comité d'Investissement.

Michel Soublin

Age 62

Nombre d'actions détenues 1000

Elu en 2004

Diplômé de l'Institut des Etudes Politiques (IEP) et de la Faculté de Droit et Sciences Economiques de Paris, M. Michel Soublin a commencé sa carrière professionnelle au sein de la banque Neuflyze. Il rejoint le Groupe Schlumberger en 1973 où il occupera différentes fonctions à Paris, New York et Moscou dans le domaine de la Finance, en tant que contrôleur de gestion de la Branche Services Pétroliers de 1995 à 1998 puis Trésorier Groupe de 2001 à 2005, mais aussi en management de 1983 à 1990, comme Directeur général de la filiale de Schlumberger en charge des transactions électroniques. Il a été conseiller financier de Schlumberger Limited de 2005 à 2007 avant de cesser ses activités professionnelles depuis juillet 2007.

Il est par ailleurs Président du '*Comité de la Charte*' organisation non gouvernementale et a été membre fondateur de l'*Association Française des Trésoriers d'Entreprises*.

Il est administrateur de Gemalto NV, Amsterdam. Depuis 2004, il est membre du Conseil de Surveillance d'Atos Origin et membre de son Comité d'Audit.

Jean-François Cirelli

Age 50

Nombre d'actions détenues 0

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et licencié en droit, de l'Ecole Nationale d'Administration (1985), Monsieur Jean-François Cirelli a tout d'abord occupé différentes fonctions de 1985 à 1995 à la direction du trésor au Ministère de l'Economie et des Finances. De 1995 à 1997, il était conseiller technique à la Présidence de la République, avant d'en devenir conseiller économique. En 2002, il devient Directeur adjoint au cabinet du Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, en charge des questions économiques, industrielles et sociales. Il est nommé Président de Gaz de France en septembre 2004.

René Abate
Age 60

Nombre d'actions détenues 0

Diplômé de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées et de la Harvard Business School, M. René Abate commence sa carrière comme ingénieur au Port of New York Authority en 1970. Il intègre le Boston Consulting Group en 1974 où il conseille, dans les domaines de la stratégie et de l'organisation, des grandes entreprises de secteurs variés (distribution, luxe, hôtels, énergie, secteur public, biens de grande consommation). Il a été successivement Senior Vice President, responsable de l'activité du cabinet en France, Chairman du Groupe pour l'Europe et membre du Comité Exécutif Monde, fonctions auxquelles il a renoncé en 2006. Il est aujourd'hui Associé Gérant de Delphen et Senior Advisor du Boston Consulting Group.

Monsieur René Abate est par ailleurs membre du Conseil de Surveillance de Carrefour, membre du Conseil d'Administration du LFB (Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies), membre du Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, ainsi que membre du Conseil d'Administration et Vice-Président de l'association L'ENVOL pour les enfants européens (association caritative).

3. OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES RESOLUTIONS PRESENTEES PAR LE DIRECTOIRE

Conformément à la loi, le Directoire a présenté au Conseil de Surveillance, les états financiers consolidés du Groupe Atos Origin et le texte de son rapport de gestion qui commente l'activité du Groupe et ses résultats pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, ainsi que les comptes sociaux d'Atos Origin SA pour la même période.

Le Conseil de Surveillance a examiné les états financiers, le rapport du Directoire ainsi que le texte des résolutions présentées à l'Assemblée Générale. Le Conseil de Surveillance est satisfait de la description fidèle de la performance du Groupe sur l'exercice clos au 31 décembre 2007 et sa situation financière à cette date.

Lors de sa séance du 1^{er} avril 2008, le Conseil de Surveillance a décidé, conformément à l'article L 225-228 du Code de Commerce et ainsi qu'il en avait été fait mention dans l'avis de réunion du 21 mars 2008, de proposer le renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet Grant Thornton et le renouvellement du mandat de commissaire aux comptes suppléant du cabinet IGEC.

4. EXPOSE DES MOTIFS POUR LES PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTES PAR CENTAURUS CAPITAL L.P. ET PARDUS CAPITAL MANAGEMENT L.P (ARTICLE R. 225-71 DU CODE DE COMMERCE)

En accord avec Centaurus Capital et Pardus Capital Management, les actionnaires peuvent consulter l'exposé des motifs au soutien de leurs projets de résolutions sur les sites internet www.centaurus-capital.com et www.parduscapital.com.

Renseignements concernant les candidats au Conseil de Surveillance d'Atos Origin, selon la demande d'inscription de projets de résolutions reçus de Centaurus Capital L.P. et Pardus Capital Management L.P.

Benoît d'Angelin

46 ans

Nombre d'actions Atos Origin détenues : 0

Fonction principale actuellement exercée : Managing Director, Centaurus Capital

Autres mandats et fonctions actuellement exercés :

Administrateur Matignon Investissement, Banque Oddo

Autres : membre de l'Advisory Board Lehman Brothers

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années non exercés à ce jour :

Membre du comité exécutif européen, membre du comité exécutif monde de l'activité investment banking de Lehman Brothers

M. Benoît d'Angelin est associé de Centaurus Capital. Avant de rejoindre Centaurus en mars 2006, Benoît d'Angelin dirigeait les activités européennes de banque d'investissement de Lehman Brothers, dont il était aussi membre des comités exécutifs européen et mondial, ainsi que du comité de direction européen de la banque. Avant de prendre ses fonctions en juin 2000, Benoît d'Angelin a dirigé les activités d'origination et de financement de Lehman Brothers en Europe. Benoît d'Angelin a commencé sa carrière chez Lehman Brothers en 1993 à Paris, comme Directeur des marchés financiers français. Il était préalablement chez BNP Paribas. Benoît d'Angelin est diplômé de Sciences Po Paris. Il est membre du Tuesday Club, administrateur de la société Matignon Investissement, de la banque Oddo et membre de l'advisory board de Lehman Brothers.

Behdad Alizadeh

46 ans

Nombre d'actions Atos Origin détenues : 1

Fonction principale actuellement exercée : Partner Pardus Capital Management L.P.

Autres mandats et fonctions actuellement exercés :
Administrateur du Governor's Committee on Scholastic Achievement

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années non exercés à ce jour :
Administrateur de Caliber Collision Centers et Mid West Wholesale Distribution
Autres : Managing Director, Head of Merchant Banking Bank of New York

M. Behdad Alizadeh a rejoint Pardus Capital Management L.P. en avril 2007 en qualité d'associé. Il a une expérience de plus de 19 ans dans le domaine des services financiers. Avant de rejoindre Pardus, Behdad Alizadeh a été directeur général en charge du pôle Merchant Banking de la Bank of New York (BNY), de 1998 à début 2007. Il y était chargé de la gestion stratégique des relations de la BNY avec les sociétés de capital-investissement. Behdad Alizadeh a été associé-gérant de BNY Mezzanine Partners L.P., société d'investissement alternatif créée en vue de d'investir directement dans des sociétés non cotées, et a géré les investissements de la BNY dans des sociétés de capital-investissement. De 1995 à 1998, M. Alizadeh a été directeur général et responsable des placements privés au sein de Patricof & Co. Capital Corp, une société rachetée par BNY en 1998. Avant de rejoindre Patricof, il avait travaillé pendant sept ans pour Bankers Trust Company, où il s'est spécialisé dans les opérations de fusions-acquisitions, de capital-investissement et le conseil en restructurations. M. Alizadeh est membre du Conseil d'administration du Governor's Committee on Scholastic Achievement. Behdad Alizadeh a obtenu un MBA à la Columbia Business School en 1988 et un BS en économie de New York University en 1984.

Colette Neuville

70 ans

Nombre d'actions Atos Origin détenues : 0

Fonction principale actuellement exercée : Présidente fondatrice, Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM)

Autres mandats et fonctions actuellement exercés :
Administrateur Groupe Eurotunnel
Autres : Forum Européen de Corporate Governance auprès de la Commission européenne

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années non exercés à ce jour :
Administrateur de Euroshareholders et la Vie Financière

Mme Colette Neuville est licenciée en droit, lauréate de la Faculté de droit, diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris et diplômée d'études supérieures (DES) en économie politique et sciences économiques. Elle a occupé les fonctions d'économiste à l'OTAN, auprès du gouvernement marocain et de l'agence du bassin Loire-Bretagne. Colette Neuville est présidente

fondatrice de l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). Elle est membre du conseil d'administration de Euroshareholders (fédération européenne des associations d'actionnaires) et membre du Forum européen de corporate governance auprès de la Commission européenne. Elle est également membre de la Commission « Epargnants et actionnaires minoritaires » de l'Autorité des marchés financiers.

Bernard Bourigeaud

64 ans

Nombre d'actions Atos Origin détenues : 100.000

Fonction principale actuellement exercée : Président BJB Consulting

Autres mandats et fonctions actuellement exercés :

Administrateur Tibco Software Inc

Autres : Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC), membre de l'international advisory board

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années non exercés à ce jour :

Président du Directoire d'Atos Origin SA et Atos Origin BV

Président du Conseil de Surveillance d'Atos Consulting, Atos Euronext Market Solutions Holding et Atos Origin Nederland BV

Administrateur de Atos Consulting Ltd, Atos Ods Origin, Atos Origin International, Business Objects, CCMX Holding et Neopost

Membre du Conseil de Surveillance de Atos Euronext (représentant permanent d'Atos Euronext), Atos Euronext Market Solutions Holding, Atos Worldline Processing GmbH, Hagemayer NV, SNT Group NV

Autres : Conseiller français du Commerce Extérieur, membre de la Commission Economique de la Nation (auprès du Ministère de l'Economie)

M. Bernard Bourigeaud est ancien Président Fondateur d'Atos Origin. En 1991, Bernard Bourigeaud a mené à bien la fusion donnant naissance à Axime, entreprise dont il prend la présidence. En 1996, Axime a acquis Sligos et l'entité combinée a été renommée Atos. En novembre 2000, Bernard Bourigeaud fusionne Atos et la société néerlandaise Origin pour créer Atos Origin. En 2002, Bernard Bourigeaud finalise l'acquisition de KPMG Consulting au Royaume Uni et aux Pays-Bas pour renforcer la branche conseil du groupe Atos Consulting. En janvier 2004, Bernard Bourigeaud a réalisé l'acquisition du groupe Sema, créant ainsi un leader international des services informatiques avec un chiffre d'affaires annuel de plus de 5 milliards d'euros. Avant de rejoindre Axime, Bernard Bourigeaud a dirigé pendant 11 ans le groupe de conseil en management Deloitte Haskins et Sells France. Il était responsable des activités françaises du Groupe et a créé la division M&A. Il avait auparavant travaillé au sein de Continental Grain, assurant pendant trois ans différentes fonctions de direction en Europe, puis cinq années à la direction des activités à Londres. Il a commencé sa carrière au CIC et chez Price Waterhouse. Expert-comptable, Bernard Bourigeaud est diplômé en économie et en gestion. Il est Chevalier de la Légion d'Honneur. Professeur Affilié à HEC, il est aussi membre de l'International Advisory Board de l'Ecole. Bernard

Bourigeaud exerce des mandats d'administrateur pour Tibco Software. Il est aussi administrateur du CEPS.

NB : Monsieur Bernard Bourigeaud a annoncé le 23 mai 2008 qu'il renonçait à se présenter au Conseil de Surveillance. En conséquence, la résolution D est devenue sans objet et ne sera pas soumise au vote des actionnaires.

Michel Combes

46 ans

Nombre d'actions Atos Origin détenues : 0

Fonction principale actuellement exercée : Président Directeur Général
TéléDiffusion de France (TDF)

Autres mandats et fonctions actuellement exercés :
Président du Conseil d'Administration d'Infogrames
Président du Conseil de Surveillance d'Assystem
Administrateur de Weather
Membre du Conseil de Surveillance de Europacorp

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années non exercés à ce jour :
Président du Conseil d'Administration de Carlson WagonLit Travel France
Administrateur de Altamir, Neufelize et Liberty TV

M. Michel Combes est Président Directeur Général de TéléDiffusion de France depuis mi-mai 2006. Jusque fin janvier 2006, Michel Combes était Directeur Exécutif en charge des Equilibres Financiers et Création de Valeurs Next et membre du Comité stratégique du Groupe France Télécom. En janvier 2003, Michel Combes intègre le Groupe France Télécom en tant que Directeur exécutif chargé de la fonction Groupe Finance. De décembre 2001 à décembre 2002, Michel Combes occupe les fonctions de Directeur Général d'Assystem, société spécialisée dans le domaine de l'ingénierie industrielle ; précédemment Vice-Président exécutif du Groupe Nouvelles Frontières de décembre 1999 à fin 2001. En juin 1995, il rejoint TéléDiffusion de France comme Directeur Général adjoint, fonction qu'il cumule de juin 1996 à fin 1999 avec celle de Président Directeur Général de GlobeCast. Nommé en 1991 conseiller technique du Ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Espace, puis du Ministre de l'Équipement, des Transports et du Tourisme, Michel Combes débute sa carrière en 1986 à France Télécom à la Direction des Réseaux Extérieurs puis à la Direction des Affaires Industrielles et Internationales. Michel Combes est diplômé de l'École Polytechnique et de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications.

5. TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

A titre ordinaire :

Première résolution

Approbation des comptes sociaux et consolidés et des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2007, et quitus aux membres du Directoire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance :

- du rapport du Directoire sur l'activité et la situation de la Société et de son Groupe pendant l'exercice 2007, et sur les comptes de cet exercice,
- du rapport du Président du Conseil de Surveillance et des observations du Conseil de Surveillance,
- des comptes sociaux et consolidés du Groupe,
- du rapport général établi par les Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission au cours dudit exercice,

approuve l'ensemble des comptes sociaux et consolidés, en particulier le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2007, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence quitus entier et sans réserve au Directoire pour sa gestion au cours de l'exercice.

Deuxième résolution

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Directoire, constate que le résultat de l'exercice 2007 est une perte de 58.857.440,66 euros et décide de l'affecter au compte « report à nouveau » qui se trouve ainsi ramené à 108.511.449,32 euros.

Compte tenu du nouveau report à nouveau disponible de 108.511.449,32 euros, le bénéfice distribuable s'élève à 108.511.449,32 euros.

L'Assemblée Générale décide d'affecter ce montant comme suit :

Réserve légale	82.918,50 euros
Qui se trouve ainsi portée à 6.971.015 euros	
Dividende	27.884.606,80 euros
Report à nouveau	80.543.924,02 euros

Il sera distribué à chacune des actions de la Société ayant droit au dividende, un dividende de 0,40 euros (avant application de la retenue à la source des cotisations sociales pour autant qu'elle soit applicable et sous déduction des acomptes éventuellement versés au titre de l'exercice 2007) portant le montant total du dividende à 27.884.606,80 euros, sur la base du nombre d'actions au 29 février 2008. Ce dividende sera payé en numéraire à l'issue de l'Assemblée Générale.

Toutefois, ce montant est susceptible d'être augmenté (et corrélativement les sommes sur le poste « report à nouveau » diminuées) d'un montant total maximal de 1.807.809,60 euros pour tenir compte du nombre total maximal de 4.519.524 actions supplémentaires susceptibles d'être créées entre le 1er mars 2008 et le jour de la mise en paiement du dividende par voie de levées d'options de souscription d'actions.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que ce dividende est éligible, lorsqu'il est versé à des actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40%. Conformément à l'article 117 quater du Code Général des Impôts, les actionnaires peuvent, sous conditions, en lieu et place du barème progressif de l'impôt sur le revenu, opter pour un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 18%. Ce dividende est alors exclu du bénéfice de l'abattement de 40%.

Au cas où lors de la mise en paiement du dividende, la Société Atos Origin détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés au titre de ces actions seront affectées au report à nouveau.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne mandat au Directoire pour réviser, le cas échéant, le montant définitif de la distribution effective.

L'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Troisième résolution

Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce, approuve, sans préjudice des droits nés précédemment, la convention visée à l'article L 225-90-1 du Code de Commerce et relative aux modalités de mise en œuvre d'un régime de retraite collectif à prestations définies, avec une modalité de cotisation définie, dont le principe avait été approuvé par l'assemblée générale au cours d'exercices précédents.

Quatrième résolution

Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce, prend acte de l'application au cours de l'exercice 2007 de l'engagement de retraite à prestations définies prévu dans le statut des membres du Directoire, dont le principe avait été approuvé par l'assemblée générale au cours d'exercices précédents.

Cinquième résolution

Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce et du fait que Monsieur Bernard Bourigeaud exerçait son activité au sein de la société depuis 1991, approuve la convention visée à l'article L 225-90-1 du Code de Commerce et relative à la cessation de toute fonction de Monsieur Bernard Bourigeaud relatée dans le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en application desdits articles, concernant uniquement le maintien du bénéfice de certaines options de souscription et actions gratuites attribuées et dont la période d'acquisition n'était pas écoulée au 31 décembre 2007.

Sixième résolution

Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce et du fait que Monsieur Dominique Illien exerçait son activité au sein de la société depuis 1995, approuve la convention visée à l'article L 225-90-1 du Code de Commerce et relative à la cessation de toute fonction de Monsieur Dominique Illien relatée dans le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en application desdits articles, concernant uniquement le maintien du bénéfice de certaines options de souscription dont la période d'acquisition n'était pas écoulée au 31 mai 2007 et le versement d'une indemnité de 200.000 € en contrepartie d'un engagement de non sollicitation et de non débauchage jusqu'au 31 décembre 2008.

Septième résolution

Renouvellement de l'autorisation d'achat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise le Directoire, conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce, et dans le respect des conditions définies dans le Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, à acheter ou faire acheter des actions de la Société en vue :

- a. De l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la société ou des sociétés de son Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achats d'actions, de l'attribution gratuite ou de la cession d'actions aux salariés ;
- b. De l'annulation des actions rachetées, conformément aux termes de l'autorisation sollicitée de l'assemblée générale mixte du 26 mai 2005 et approuvée dans sa 12^{ème} résolution ;
- c. De leur conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- d. De la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- e. De l'animation du marché ou de la liquidité de l'action Atos Origin par un prestataire de service d'investissement au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- f. De la réalisation d'opérations en bourse ou hors marché sur ses actions au titre de la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par la loi ou la réglementation.

Ces achats pourront porter sur un maximum de 10% du capital social calculé sur la base du capital social existant au moment du rachat (ce pourcentage devant être apprécié à la date à laquelle des rachats seront effectués), il s'appliquera au capital ajusté, le cas échéant, en fonction des opérations l'ayant affecté postérieurement à la présente assemblée générale, sachant que, conformément au sixième alinéa de l'article L 225-209 du Code de Commerce, le nombre des actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital.

Les acquisitions, cessions, transferts ou échanges d'actions pourront être effectués par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, et le cas échéant, par l'utilisation de produits dérivés. La part du programme de rachat pouvant être effectuée par négociations de blocs pourra atteindre la totalité du programme.

L'Assemblée Générale fixe le montant maximal des fonds pouvant être utilisés pour la mise en œuvre de ce programme de rachat d'actions à 10% du capital social à la date de la présente Assemblée multiplié par le prix maximal d'achat retenu par action.

Le prix maximal d'achat de chaque action est fixé à 50 euros (hors frais).

Le Directoire pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas d'incorporation de primes, de réserves ou de bénéfices, donnant lieu soit à l'élévation de la valeur nominale des actions, soit à la création et à l'attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas de division de la valeur nominale de l'action ou de regroupement d'actions pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Elle donne également tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de délégation au Président ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs membres du Directoire, pour passer tous ordres en bourse ou hors marché, affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales ou réglementaires applicables, conclure tous accords, en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, établir tous documents, effectuer toutes formalités, toutes déclarations et communiqués auprès de tous organismes, et en particulier de l'Autorité des marchés financiers, des opérations effectuées en application de la présente résolution, fixer les conditions et modalités suivant lesquelles seront assurées, s'il y a lieu, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et celle des bénéficiaires d'options en conformité avec les dispositions réglementaires et, de manière générale, faire tout ce qui est nécessaire. L'Assemblée Générale confère également tous pouvoirs au Directoire, si la loi ou l'Autorité des marchés financiers venait à étendre ou à compléter les objectifs autorisés pour les programmes de rachat d'actions, à l'effet de porter à la connaissance du public, dans les conditions légales et réglementaires applicables, les modifications éventuelles du programme concernant les objectifs modifiés.

La présente autorisation annule et remplace celle précédemment accordée à la 6ème résolution de l'Assemblée Générale du 23 mai 2007. Elle est donnée pour une durée maximum de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée Générale.

Le Directoire donnera aux actionnaires dans son rapport spécial à l'Assemblée Générale annuelle les informations relatives aux achats d'actions et cessions ainsi réalisés, et en particulier, pour chacune des finalités, le nombre et le prix des actions ainsi acquises, le volume des actions utilisées pour ces finalités, ainsi que les éventuelles réallocations à d'autres finalités dont elles ont fait l'objet.

Huitième résolution

Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire du cabinet Grant Thornton

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet Grant Thornton, pour une durée de six exercices, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2013.

Neuvième résolution

Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes suppléant du cabinet IGEC

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat de commissaire aux comptes suppléant du cabinet IGEC, pour une durée de six exercices, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2013.

Dixième résolution

Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Jan Oosterveld

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jan Oosterveld, pour une durée de cinq ans, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2012.

Onzième résolution

Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Vernon Sankey

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Vernon Sankey, pour une durée de cinq ans, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2012.

Douzième résolution

Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Michel Soublin

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Michel Soublin, pour une durée de cinq ans, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2012.

Treizième résolution

Nomination de M. Jean-François Cirelli en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires, nomme Monsieur Jean-François Cirelli en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de cinq ans, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2012.

Quatorzième résolution

Nomination de M. René Abate en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires, nomme Monsieur René Abate en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de cinq ans, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2012.

Quinzième résolution

Mise en conformité avec les stipulations statutaires du nombre de membres siégeant au Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales ordinaires, décide, dans l'éventualité où, à la suite du vote des résolutions présentées à la présente Assemblée Générale à titre ordinaire, les candidats ayant obtenu un nombre suffisant de votes pour être nommés au Conseil de Surveillance porteraient le nombre de membres siégeant au sein de ce dernier au-delà du maximum statutaire de 12 membres, que seuls seront effectivement nommés ceux des candidats ayant obtenu le plus grand nombre de votes, dans la limite du nombre maximum de membres du Conseil de Surveillance prévus par les statuts.

Résolution A

Nomination de Monsieur Benoît d'Angelin en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales ordinaires, nomme Monsieur Benoît d'Angelin en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de cinq ans, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2012.

Résolution B

Nomination de Monsieur Behdad Alizadeh en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales ordinaires, nomme Monsieur Behdad Alizadeh en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de cinq ans, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2012.

Résolution C

Nomination de Madame Colette Neuville en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales ordinaires, nomme Madame Colette Neuville en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de cinq ans, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2012.

Résolution D

Nomination de Monsieur Bernard Bourigeaud en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales ordinaires, nomme Monsieur Bernard Bourigeaud en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de cinq ans, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2012.

Résolution E

Nomination de Monsieur Michel Combes en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales ordinaires, nomme Monsieur Michel Combes en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de cinq ans, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2012.

Résolution F

Révocation de Monsieur Didier Cherpitel en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales ordinaires, met fin au mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Didier Cherpitel, avec effet immédiat.

A titre extraordinaire :

Seizième résolution

Autorisation donnée au Directoire d'augmenter le capital sans droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L 225-129 et suivants du Code de Commerce, et notamment des articles L 225-135, L 228-92 et L 228-93 du Code de Commerce,

I - Délègue au Directoire, la compétence d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social

- a) par l'émission d'actions nouvelles, assorties ou non de bons de souscription d'actions, à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission ;
- b) par l'émission de valeurs mobilières autres que des actions, donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions, à tout moment ou à dates fixes, existantes ou à émettre, de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;
- c) par l'émission de bons de souscription d'actions, à souscrire contre espèces, étant précisé que ces bons pourront être émis seuls ou attachés à des valeurs mobilières visées au b) ci-dessus émises simultanément ;
- d) soit par mise en œuvre simultanée de plusieurs de ces procédés.

Décide de fixer comme suit les limites des montants des augmentations de capital autorisées en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation :

- le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme est fixé à 10.456.728 euros, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond fixé par les actionnaires dans la 7^{ème} résolution du 23 mai 2007,
- A ces plafonds s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des augmentations de capital supplémentaires rendues nécessaires pour la conservation des droits des porteurs de valeurs mobilières et bons donnant droit, d'une manière quelconque, à l'attribution de titres de capital de la société.

Décide de fixer le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société pouvant être émises à 100 millions d'euros.

Ces valeurs mobilières pourront être émises, soit en euros, soit en toutes autres monnaies, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises.

II – Décide que les augmentations de capital pourront être réalisées à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de Commerce.

III - Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre en vertu de la délégation donnée au paragraphe I ci-dessus.

Il est précisé que les émissions visées au paragraphe I ci-dessus, pourront, le cas échéant, être réalisées totalement ou partiellement sur le marché international.

Pour les émissions effectuées sur le marché français, le Directoire, sous réserve de l'accord préalable du Conseil de Surveillance, pourra éventuellement conférer aux actionnaires pendant une durée, qui ne pourra être inférieure à la durée fixée par décret en Conseil d'Etat, et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire les actions, valeurs mobilières et bons de souscription d'actions émis sans donner lieu à création de droits négociables et cessibles. Les actions, valeurs mobilières et bons non souscrits à l'issue du délai de priorité feront l'objet d'un placement public.

L'émission de valeurs mobilières ou de bons en application de la délégation donnée au paragraphe I ci-dessus comporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles l'émission desdites valeurs mobilières et bons donnera droit, immédiatement ou à terme.

IV - Dans le cadre de l'article L 225-136 du Code de Commerce, décide que la somme revenant immédiatement ou à terme à la société, pour chaque action, valeur mobilière et bon émis en vertu de la délégation donnée au paragraphe I ci-dessus, devra être au moins égale à la moyenne pondérée des cours des actions anciennes de la société constatée pendant les trois dernières séances de bourse précédant le jour du début de l'émission des actions, valeurs mobilières et bons, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%. Cette moyenne sera éventuellement corrigée pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Dans la limite de 10% du capital par an, le prix d'émission ne peut être inférieur, au choix du Directoire, (a) au prix moyen pondéré par le volume de l'action de la séance de bourse précédant la fixation du prix de l'émission ou (b) au prix moyen pondéré par le volume de l'action arrêté en cours de séance au moment où le prix d'émission est fixé, dans les deux cas, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5%.

V - Donne tous pouvoirs au Directoire, sous réserve de l'accord préalable du Conseil de Surveillance, conformément à l'article 19.3 des statuts, avec faculté de subdélégation à son Président ou à l'un de ses membres dans les conditions fixées par la loi :

- a) pour mettre en œuvre, en une ou plusieurs fois, la délégation donnée au paragraphe I ci-dessus à l'effet notamment de :
 - décider l'augmentation de capital,
 - décider le montant de l'augmentation de capital, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandé à l'émission,
 - déterminer les dates et modalités des émissions,
 - déterminer la forme des valeurs mobilières à créer, leur date de jouissance, même rétroactive, les conditions de leur conversion, échange, remboursement et/ou rachat,
 - déterminer le mode de libération des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre immédiatement ou à terme,
 - procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires,
 - constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
 - et, plus généralement, prendre toutes les dispositions et mesures utiles et conclure tous accords et conventions pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout conformément aux lois et règlements en vigueur ;
- b) en cas d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions sur présentation d'un bon, pour acheter en bourse ces bons, en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales ;
- c) pour prélever sur le montant des primes afférentes à des augmentations de capital, les frais de ces opérations et les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital.

En outre, l'Assemblée :

VI - Autorise le Directoire, dans le cadre de la délégation objet du paragraphe I ci-dessus :

- a) pour le cas où une ou des sociétés, dont la société détiendrait, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social, émettrait :
 - des obligations à bons de souscription de titres de capital de la société, ou,
 - d'autres valeurs mobilières dont la forme est compatible avec les lois en vigueur, donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à dates fixes, de titres de capital de la société ;
- b) à procéder, en accord avec la ou les sociétés émettrices, à l'émission de ces obligations et autres valeurs mobilières ainsi qu'à l'émission des bons et des titres de capital correspondants de la société.

L'Assemblée Générale décide que le paragraphe III alinéas 1 et 3, et les paragraphes IV et V de la présente résolution sont applicables à l'autorisation donnée dans le présent paragraphe.

VII - Décide que la présente délégation, qui annule et remplace à hauteur des montants non utilisés, toute autorisation antérieure de même nature est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale.

VIII – Prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Directoire viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, le Directoire rendra compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

Dix-septième résolution

Résolution présentée en application de l'article L225-129-6 al. 1 du Code de Commerce

Augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre d'un Plan d'Épargne d'Entreprise

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,

Autorise le Directoire, dans le cadre des dispositions des articles L 225-138-1 et L 225-129-6 du Code de Commerce et des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail, à augmenter, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, le capital social d'un montant nominal qui ne pourra excéder 6 % du capital arrêté à la date de la présente Assemblée par l'émission d'actions nouvelles à libérer en numéraire ou d'autres titres donnant accès au capital dans les conditions fixées par la loi, réservées aux adhérents à un plan d'épargne, le cas échéant de Groupe.

Les bénéficiaires des augmentations de capital autorisées par la présente résolution seront les adhérents à un Plan d'Épargne d'Entreprise d'Atos Origin et/ou de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce et de l'article L 444-3 du Code du Travail et qui remplissent, en outre, les conditions éventuellement fixées par le Directoire.

Décide, en application des dispositions de l'article L 443-5 du Code du Travail de fixer la décote à 20% par rapport à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la société sur le marché Eurolist d'Euronext lors des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions. Toutefois, l'Assemblée Générale autorise expressément le Directoire à réduire la décote dans les limites susmentionnées, s'il le juge opportun, afin de tenir compte, le cas échéant, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement.

L'Assemblée Générale décide que le Directoire pourra prévoir l'attribution, à titre gratuit, d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société, étant entendu que

l'avantage total résultant de cette attribution au titre de l'abondement, ou le cas échéant de la décote, ne pourra excéder les limites légales ou réglementaires.

Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des bénéficiaires des titres qui seraient émis en vertu de la présente résolution.

Le Directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation ou de subdélégation dans les conditions légales, sous réserve de l'accord préalable du Conseil de Surveillance, pour mettre en oeuvre la présente autorisation, ainsi que d'y surseoir, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment de :

- déterminer les caractéristiques des autres titres donnant accès au capital dans le respect des conditions légales et réglementaires ;
- déterminer les sociétés dont les salariés et retraités pourront bénéficier de l'offre de souscription ;
- décider que les souscriptions pourront être réalisées par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ou directement ;
- arrêter les conditions de la ou des émissions ;
- décider le montant à émettre, le prix de souscription, les dates et modalités de chaque émission, la date, même rétroactive, à compter de laquelle les titres émis porteront jouissance ;
- décider et fixer les modalités d'attribution à titre gratuit d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital ;
- fixer les conditions que devront remplir les bénéficiaires des titres émis et le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de ces titres ;
- le cas échéant, demander l'admission des titres émis aux cotations en bourse partout où il en avisera ;
- constater la réalisation de chaque augmentation du capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
- sur ses seules décisions, après chaque augmentation, imputer les frais de l'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital ;
- et, d'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

La présente autorisation est valable pour une durée de vingt six mois à compter de la présente Assemblée. Elle annule et remplace la délégation précédente autorisée par la 10^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 23 mai 2007, uniquement dans l'hypothèse où la présente résolution est approuvée.

Dix-huitième résolution

Pouvoirs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités où besoin sera.

Les résolutions 10, D et F sont devenues sans objet. Les actionnaires sont invités à se reporter à la Section 6 « Résolutions non soumises aux voix et accord conclu entre Atos Origin, Centaurus et Pardus ».

6. RESOLUTIONS NON SOUMISES AUX VOIX ET ACCORD CONCLU ENTRE ATOS ORIGIN, CENTAURUS ET PARDUS

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que certaines résolutions figurant à l'ordre de jour de l'assemblée ne seront pas soumises aux voix.

En effet :

- Monsieur Bernard Bourigeaud a annoncé le 23 mai 2008 qu'il renonçait à se présenter au Conseil de Surveillance. En conséquence, la résolution D est devenue sans objet et ne sera pas soumise au vote des actionnaires.
- La société Atos Origin et ses actionnaires Centaurus Capital et Pardus Capital Management ont conclu un accord le 26 mai 2008. En application de cet accord :
 - Centaurus Capital et Pardus Capital Management se sont engagés à voter pour toutes les résolutions présentées ou agréées par le Directoire qui seront soumises au vote des actionnaires,
 - Centaurus Capital et Pardus Capital Management ont décidé de ne plus demander la révocation du Président du Conseil de Surveillance de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance, ce dernier ayant donné sa démission avec effet à l'ouverture de la première réunion du Conseil de Surveillance qui se tiendra après l'assemblée générale sous condition que Centaurus Capital et Pardus Capital Management votent les résolutions soumises à l'assemblée générale du 12 juin 2008 conformément aux engagements pris dans le cadre de l'accord du 26 mai 2008. En conséquence, la résolution F est devenue sans objet et ne sera pas soumise au vote des actionnaires,
 - le Directoire a agréé les résolutions présentées par Centaurus Capital et Pardus Capital Management (à l'exception des résolutions D et F devenues sans objet comme expliqué précédemment). Conformément à la réglementation, pour les procurations reçues sans indication de mandataire, il sera donc émis au nom des actionnaires un vote favorable à l'adoption de ces projets de résolutions,
 - la délégation résultant de la résolution 16 ne pourra être mise en oeuvre par le Directoire que si ce dernier obtient l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance votant à la majorité des trois quarts.
- Par lettre datée du 25 mai 2008, Monsieur Jan P. Oosterveld a indiqué à la société, qu'en raison de l'accord susmentionné, souhaiter que le renouvellement de son mandat ne soit plus soumis au vote des actionnaires. En conséquence, la résolution 10 est devenue sans objet et ne sera pas soumise au vote des actionnaires.

COMMUNIQUÉ

Paris, le 28 mai 2008

Atos Origin et ses deux principaux actionnaires, Centaurus Capital et Pardus Capital Management, sont heureux d'annoncer qu'ils ont conclu un accord qu'ils considèrent être dans le meilleur intérêt de la société, de ses salariés, de ses clients et de l'ensemble des parties prenantes.

Conformément à cet accord :

- Toutes les parties regrettent l'incident qui a conduit à l'ajournement de l'Assemblée Générale. Ayant résolu leur désaccord passé, elles réaffirment ensemble leur respect mutuel et leur intention commune de travailler sur le long terme pour le développement d'Atos Origin. En particulier, Pardus Capital Management et Centaurus Capital réitèrent qu'ils n'ont aucune intention de démanteler la société, et confirment qu'ils ont toute confiance dans les compétences professionnelles des membres du Directoire et de l'ensemble des collaborateurs d'Atos Origin.
- L'accord prévoit qu'Atos Origin, Centaurus Capital et Pardus Capital Management soutiennent, recommandent et votent en faveur d'une composition de Conseil de Surveillance à neuf membres, comprenant sept membres indépendants, un représentant de Centaurus Capital et un représentant de Pardus Capital Management :
 - Jean-Philippe Thierry, Président du Conseil de Surveillance
 - René Abate
 - Behdad Alizadeh
 - Benoît d'Angelin
 - Jean-François Cirelli
 - Michel Combes
 - Colette Neuville
 - Vernon Sankey
 - Michel Soublin
- Cette composition du Conseil sera soumise à l'approbation des actionnaires au cours de la prochaine Assemblée Générale le 12 juin 2008, la cooptation et l'élection de Jean-Philippe Thierry en tant que Président du Conseil de Surveillance intervenant dans un second temps sous réserve de l'élection des autres membres.

- Les parties se félicitent que Jean-Philippe Thierry, actuellement Président-Directeur Général des AGF et membre du Directoire d'Allianz, ait accepté de prendre cette responsabilité pour contribuer à la stabilité dans la gouvernance et soutenir le développement de la société. Ce membre éminent du monde des affaires en Europe, est également président du Conseil de Surveillance d'Euler-Hermès, et du Groupe Mondial Assistance, et siège en tant qu'administrateur aux Conseils de PPR, et d'Eurazeo.
- L'accord prévoit la création d'un comité stratégique, dont la mission sera d'examiner, en étroite coopération avec le Directoire, l'ensemble des opportunités d'investissements et options stratégiques de la société en vue de maximiser la valeur pour les actionnaires.
- De plus, Centaurus Capital et Pardus Capital Management se sont engagés à voter en faveur de toutes les résolutions recommandées par le Directoire lors de la prochaine Assemblée Générale du 12 juin 2008.
- Benoît d'Angelin et Behdad Alizadeh se sont engagés à démissionner du Conseil de Surveillance sous dix jours si la participation détenue respectivement par Centaurus Capital et Pardus Capital Management descendait sous les 5%.

Le Conseil de Surveillance et le Directoire d'Atos Origin accueillent cet accord comme un signal fort que l'ensemble des parties travailleront de manière constructive dans le meilleur intérêt de la société.

Philippe Germond déclare : *« Je suis convaincu que cet accord et les engagements pris par l'ensemble des parties seront perçus comme un signal fort de stabilité par nos clients, nos salariés et l'ensemble des parties prenantes. C'est une excellente nouvelle d'un point de vue opérationnel puisque la société peut maintenant se concentrer pleinement sur l'accélération de son développement et capitaliser sur les progrès réalisés et observés en 2007 et au premier trimestre 2008. Je me réjouis de pouvoir travailler avec le Conseil de Surveillance sur l'ensemble des opportunités de renforcement du leadership européen d'Atos Origin ».*

« Nous sommes convaincus qu'il y a un énorme potentiel de création de valeur dans cette société, et nous sommes confiants que la revue stratégique entreprise à l'initiative du nouveau Conseil de Surveillance permettra d'identifier les meilleures façons de créer de la valeur pour tous les actionnaires » ont déclaré Bernard Oppetit et Karim Samii.

7. COMMENT PARTICIPER A L'ASSEMBLEE

Qui peut participer à l'assemblée ?

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de Commerce, il sera justifié du droit de participer à l'assemblée générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit sur son compte au troisième jour précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris (soit, si l'assemblée se tient le 12 juin 2008, le lundi 9 juin à zéro heure), soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité. Pour les propriétaires de titres au porteur, l'attestation constatant la propriété de leurs titres (« Attestation de participation ») délivrée par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte devra être adressée à la Société Générale - Service Assemblées – 32 rue du Champ de Tir – 44312 Nantes Cedex 3 ou au siège de la société Atos Origin, Direction Juridique, 18 avenue d'Alsace - Paris la Défense - 92400 COURBEVOIE.

La réunion de l'Assemblée générale mixte du 12 juin commençant à 15 h précises, il convient de :

- Se présenter à l'avance au service d'accueil et au bureau d'émargement en étant muni de la carte d'admission pour la signature de la feuille de présence.
- Ne pénétrer dans la salle qu'avec le dossier de l'assemblée et le matériel permettant de voter en séance, qui seront remis au moment de la signature de la feuille de présence.

Vous désirez être présent à l'Assemblée

Vous devez demander une carte d'admission, pour être admis à l'Assemblée et y voter. Pour obtenir cette carte, retourner le formulaire joint ; **cocher la case A**, dater et signer en bas du formulaire.

Les actionnaires qui n'auraient pas reçu leur carte d'admission dans les 3 jours qui précèdent l'assemblée générale sont invités, pour tout renseignement relatif à son traitement, à prendre contact avec le centre d'appel des cartes d'admission de la Société Générale du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 uniquement depuis la France au 0 825 315 315 (coût de l'appel : 0,125 € HT/ mn).

Les modalités de participation et le vote par visioconférence ou par un moyen de télécommunication n'ont pas été retenus pour la réunion de l'Assemblée. Aucun site visé à l'article R 225-61 du Code de Commerce ne sera aménagé à cette fin.

Vous ne pouvez pas être présent à l'Assemblée

En utilisant le formulaire ci-joint, vous pouvez choisir l'une des trois solutions suivantes :

- Donner pouvoir au Président : il vous suffit de **cocher la case B** du formulaire, dater et signer en bas du formulaire.
- Voter par correspondance : il convient de **cocher la case B** et le **cadre situé à gauche** selon votre choix :
 - Vote « Pour » les résolutions présentées ou agréés par le Directoire en cochant le cadre situé à gauche uniquement.
 - Vote « Contre » ou « Abstention » sur une ou plusieurs résolutions, en noircissant les cases correspondantes.
 - Vote sur les projets de résolutions présentés par les actionnaires, non agréés par le Directoire, en noircissant les cases correspondantes.

Vous avez également la possibilité de vous exprimer pour le cas où des amendements ou résolutions nouvelles seraient présentés en assemblée en cochant les cases correspondant à votre choix :

- Donner pouvoir au Président de voter en votre nom, ou
 - Vous abstenir (l'abstention équivalant à un vote contre), ou
 - Donner procuration pour voter en votre nom, en précisant le nom du mandataire.
- Vous faire représenter par votre conjoint ou par un autre actionnaire (personne physique ou morale) : il vous suffit de **cocher la case B**, et de donner toutes indications d'identité de votre mandataire dans le **cadre situé à droite** que vous cocherez, puis de dater et signer en bas du formulaire.

Il est rappelé que le vote par correspondance est exclusif du vote par procuration et réciproquement.

Les votes par correspondance ou par procuration ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis et accompagnés de la justification de la propriété des titres, parvenus à la société ou à la Société Générale, au plus tard le lundi 9 juin 2008.

Les documents sont à retourner :

- Si vos actions sont inscrites au nominatif à Société Générale - Service Assemblées – 32 rue du Champ de Tir – 44312 Nantes Cedex 3
- Si vos actions sont au porteur à l'intermédiaire qui assure la gestion de votre compte titres.

Tout actionnaire ayant déjà voté par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission pour l'assemblée du 12 juin 2008, n'aura plus la possibilité de choisir un autre mode de participation à l'assemblée. Mais il pourra néanmoins céder ensuite tout ou partie de ses actions ; dans ce cas :

- si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société devra invalider ou modifier, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation, et l'intermédiaire habilité devra à cette fin, s'il s'agit de titres au porteur, notifier la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmettre les informations nécessaires ;
- si la cession intervient après le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, elle n'a pas à être notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société.

Validité des votes par correspondance et des procurations envoyés pour l'assemblée générale du 22 mai 2008

Sous réserve des dispositions précédentes, et conformément aux dispositions des articles R. 225-77, dernier alinéa, et R. 225-79, dernier alinéa, du Code de commerce, les formulaires de vote par correspondance qui ont été retournés à la Société ou à la Société Générale, service assemblées, 32 rue du Champ de Tir, 44312 Nantes Cedex 3, pour l'assemblée générale du 22 mai 2008, ainsi que les procurations données pour cette assemblée, restent valables pour l'assemblée du 12 juin 2008.

Toutefois, tout actionnaire a la possibilité de modifier, s'il le souhaite, son vote par correspondance ou par procuration. Ces modifications ne pourront toutefois être prises en compte que si les formulaires sont dûment remplis, accompagnés de la justification la propriété des titres, et parviennent à la société ou à la Société Générale, au plus tard le lundi 9 juin 2008.

Vous avez voté par correspondance ou par procuration, ou demandé votre carte d'admission pour l'Assemblée convoquée le 22 mai 2008

Tout actionnaire reste libre de choisir un nouveau mode de participation pour l'Assemblée convoquée pour le 12 juin, indépendamment de celui exprimé pour l'Assemblée convoquée pour le 22 mai.

Questions écrites

Les questions écrites que les actionnaires peuvent poser doivent être adressées au siège social de la société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à l'attention du Directoire au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur.

8. COMPOSITION DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Directoire

Nom	Fonctions opérationnelles	Fonctions transversales
Philippe Germond	Président du Directoire et Président-Directeur général	
Eric Guilhou	Directeur Général Délégué en charge des Fonctions Globales	Finance, Ressources humaines, Process & Informatique, Achats, Affaires juridiques, Audit interne
Wilbert Kieboom	Directeur Général Délégué en charge des Opérations	Opérations pays, lignes de métiers (Conseil, Intégration de Systèmes et Infogérance), et ventes au niveau mondial

Philippe Germond nommé Président du Directoire le 1er Octobre 2007. Philippe Germond a rejoint le Groupe en décembre 2006 et était membre du Conseil de Surveillance depuis 2003. Préalablement à Atos Origin, Philippe Germond a débuté sa carrière chez Hewlett Packard où il était Directeur Général de HP Europe du Sud et membre du Comité Exécutif de HP Europe. Dès 1995, il a occupé le poste de Président Directeur Général du groupe SFR-Cegetel. En 2003, Philippe Germond a rejoint le groupe Alcatel en tant que Directeur Général. En décembre 2006, Philippe Germond est devenu membre du Directoire d'Atos Origin.

Eric Guilhou, Directeur Général Délégué en charge des Fonctions Groupe. Eric Guilhou a rejoint le Groupe en 1990 et a rempli plusieurs fonctions de direction jusqu'en 1995 où il a été nommé Directeur Financier du Groupe. En 2000, Eric est devenu membre du Directoire. Préalablement, Eric Guilhou a travaillé chez Grant Thornton, au sein du groupe Compagnie Générale des Eaux et a co-fondé la société Telemarket.

Wilbert Kieboom, Directeur Général Délégué en charge des Opérations du Groupe. Wilbert Kieboom a rejoint Atos Origin en 2000 après avoir été Président Directeur Général de Syntegra NL, filiale de British Telecom. Sa carrière a démarré chez Heineken en 1982. Wilbert a ensuite rempli diverses fonctions de Président chez Lotus Development et Apple Computer, et a été en charge des ventes et du marketing Europe pour Tandem/Compaq. En 2000, Wilbert a été nommé membre du Directoire d'Atos Origin.

Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé des membres suivants :

Nom	Nationalité	Age	Date de nomination	Membre du comité	Fin de mandat (a)	Nombre d'actions détenues
Didier Cherpitel (Président)	Française	62	2004	A,I,R,N	2009	1000
Dominique Bazy	Française	55	1997	A	2009	1020
Diethart Breipohl	Allemande	67	2005	R,N	2009	1000
Jan P. Oosterveld	Néerlandaise	62	2004	I, R, N	2007	1010
Vernon Sankey	Britannique	57	2005	I	2007	1000
Michel Soublin	Française	61	2004	A	2007	1000

A : Comité d'Audit

I : Comité des Investissements

R : Comité des Rémunérations

N : Comité de Nomination

(a) Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'année

Didier CHERPITEL a été élu Président du Conseil de Surveillance en 2004. Il est également Président du Comité des Rémunérations. Il est membre des Comités des Comptes, des Investissements et de Nomination.

Didier Cherpitel est également administrateur de l'INSEAD, de la Fondation Médecins sans Frontières, ainsi que de Wendel Investissements, de l'Association François Xavier Bagnoud, de Fidelity International, de la Fondation Philanthropique Suisse et de la Fondation Mérieux.

Dominique BAZY a rejoint le Conseil de Surveillance d'Atos en 1997 et est Président du Comité des Comptes. Il est actuellement Vice-Président Europe du Conseil d'UBS Investment Bank (Royaume-Uni) et Administrateur de Vinci.

Diethart BREIPOHL a été nommé Vice-Président du Conseil de Surveillance en 2005. Il est Président du Comité de Nomination et membre du Comité des Rémunérations. Il est également Président du Conseil de Surveillance de KM Europa Metal AG en Allemagne, administrateur de Continental AG et Arcandor AG (ex-KarstadtQuelle AG) en Allemagne, de LCL et d'Euler & Hermès en France.

Jan OOSTERVELD a été nommé membre du Conseil de Surveillance en 2004. Il est Président du Comité des Investissements et membre des Comités des Rémunérations et de Nomination.

Il est Président du Conseil de Surveillance de Crucell NV, membre du Conseil d'Administration de Barco NV et de Cookson Ltd. Il est également membre du Conseil de Surveillance de Continental AG

Vernon SANKEY a été nommé membre du Conseil de Surveillance en décembre 2005. Il est membre du Comité des Investissements.

Il est également Administrateur de Zurich Financial Services AG et Firmenich SA. Il est aussi membre consultatif du Conseil de GLP Llp et Pi Capital. Il exerce par ailleurs son activité dans le domaine de l'investissement « private equity ».

Michel SOUBLIN a été nommé membre du Conseil de Surveillance en 2004. Il est membre du Comité des Comptes. Il est Administrateur de Gemalto NV.

Suite à l'accord conclu entre Atos Origin, Centaurus et Pardus, si les résolutions soumises au vote des actionnaires le 12 juin 2008 sont approuvées, le Conseil de Surveillance sera composé des personnalités suivantes :

Nom	Nationalité	Age	Fin de mandat (a)
Jean-Philippe Thierry (Président)	Française	62	2009
René Abate	Française	60	2012
Benoît d'Angelin	Française	46	2012
Behdad Alizadeh	Américaine	46	2012
Jean-François Cirelli	Française	50	2012
Michel Combes	Française	46	2012
Colette Neuville	Française	70	2012
Vernon Sankey	Britannique	57	2012
Michel Soublin	Française	62	2012

(a) Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'année

La nomination de Jean-Philippe Thierry au Conseil de Surveillance interviendra par cooptation, conformément à l'accord conclu entre Atos Origin, Centaurus et Pardus le 26 mai 2008.

Il n'était pas possible de soumettre sa nomination à l'occasion de l'assemblée générale annuelle, en raison du délai légal d'approbation des comptes dans les six mois de la clôture de l'exercice.

9. EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION DU GROUPE ATOS ORIGIN AU COURS DE L'EXERCICE 2007

RAPPORT D'ACTIVITE

Synthèse

Globalement, l'année 2007 a été très satisfaisante à la fois en chiffre d'affaires et en marge opérationnelle. Le chiffre d'affaires externe s'est établi à 5 855 millions d'euros en croissance de +8,5% atteinte malgré la résiliation du contrat NHS Diagnostics qui a impacté le chiffre d'affaires de 50 millions d'euros et des effets négatifs pour 21 millions d'euros relatifs à la dépréciation de la livre sterling.

En conséquence, le Groupe a réalisé une croissance organique de +4,3% pour son chiffre d'affaires, au-dessus de l'objectif annuel communiqué au marché de +4%. La marge opérationnelle s'est établie à 272 millions d'euros soit 4,6% du chiffre d'affaires. Hors coûts opérationnels du plan de transformation 3O3, la marge opérationnelle a atteint 316 millions d'euros (5,4% du chiffre d'affaires), au-dessus de l'objectif et en croissance de +28% par rapport à 2006.

Hors coûts opérationnels du plan 3O3, la profitabilité du Groupe s'est accrue au cours du second semestre 2007 pour atteindre 6,3% par rapport à 4,5% au premier semestre.

Performance Opérationnelle

La performance opérationnelle des activités courantes est présentée au poste marge opérationnelle, tandis que les produits ou charges inhabituels, anormaux ou irréguliers (autres produits / charges opérationnels) sont présentés séparément après la marge opérationnelle et avant le résultat opérationnel conformément à la recommandation du CNC en date du 27 octobre 2004.

En millions d'euros	Exercice 2007	% rentabilité	Exercice 2006	% rentabilité	% croissance	% croissance organique
Chiffre d'affaires	5 855		5 397		+8,5%	+4,3%
Marge Opérationnelle	272	4,6%	247	4,6%	+10,0%	
Autres produits / (charges) opérationnels	-135		-407			
Résultat opérationnel	137	2,3%	-160	-3,0%		

(*) Croissance organique à périmètre et taux de change constants

Le passage de la marge opérationnelle au résultat opérationnel est détaillée dans la section « Revue financière » au chapitre suivant.

Chiffre d'affaires

Evolution de la structure du chiffre d'affaires

Atos Origin offre une gamme complète de services « Conseil, développement et exploitation » fournis dans un cadre global par trois lignes de métiers. En 2007, 68% du chiffre d'affaires présente une nature récurrente en croissance organique de plus de +5% par rapport à l'exercice précédent. Cette base de chiffre d'affaires récurrente provient de contrats pluriannuels d'Infogérance (54% du chiffre d'affaires total) et de contrats de tierce maintenance applicative classés dans le chiffre d'affaires de l'Intégration de Systèmes (14% du chiffre d'affaires total).

L'Europe reste la principale base opérationnelle du Groupe, générant 92% du chiffre d'affaires total en croissance de +8% par rapport à l'année dernière. La zone Amériques, qui représente 4% du chiffre total (en croissance de +13%) fournit le support informatique aux opérations américaines des clients européens du Groupe. Atos Origin est aussi fortement engagé dans la zone Asie-Pacifique (2% du chiffre d'affaires total en croissance de +9%), en particulier en Chine, où le Groupe a rapidement accru sa base de clientèle et en Inde où il développe ses ressources offshore.

Le Groupe fournit des services et solutions à valeur ajoutée aux principaux secteurs industriels comprenant le secteur et services publics, les télécoms et médias, les services financiers, les industries de composants et manufactures, et la distribution. Ces cinq principaux secteurs représentent 94% du chiffre d'affaires du Groupe.

Croissance organique

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2007 s'est élevé à 5 855 millions d'euros, en croissance de +8,5% par rapport aux 5 397 millions d'euros enregistrés au cours de la même période de l'année précédente

Au cours des 12 derniers mois, le Groupe a cédé un certain nombre d'activités – principalement Actis en Allemagne, Marben Products en France, Twinsoft en Espagne et les opérations du Chili – soit un impact de 25 millions d'euros sur la période comparative 2006.

Les sociétés Banksys et BCC acquises en décembre 2006 ont contribué à hauteur de 281 millions d'euros au chiffre d'affaires du Groupe durant l'année 2007.

Les autres éléments de retraitements incluent les variations de change pour 21 millions d'euros et 7 millions d'euros liés aux impacts de changement de méthode comptable.

Après ajustement des cessions et à taux de change constants, la base du chiffre d'affaires de l'exercice 2006 s'établit ainsi à 5 343 millions d'euros.

En millions d'euros	Exercice 2007	Exercice 2006	% de variation
Chiffre d'affaires publié	5 855	5 397	+8,5%
Cessions		-25	
Acquisitions	281		
Variation des taux de change et autres		-28	
Chiffre d'affaires organique (*)	5 574	5 343	+4,3%

(*) Variation organique à périmètre et taux de change constants

Chiffre d'affaires par zone géographique

La performance du chiffre d'affaires par **zone géographique** se présente comme suit:

En millions d'euros	Exercice 2007	Exercice 2006 (*)	% croissance	% croissance organique (**)	Part du chiffre d'affaires 2007
France	1 685	1 652	+2,0%	+2,8%	29%
Royaume-Uni	1 042	1 035	+0,7%	+1,0%	18%
Pays-Bas	1 083	1 051	+3,1%	+3,1%	19%
Allemagne + Europe Centrale	607	592	+2,4%	+5,1%	10%
Autres EMEA	1 067	734	+45,4%	+7,9%	18%
Amériques	228	202	+13,2%	+21,1%	4%
Asie Pacifique	143	131	+9,2%	+14,9%	2%
Total	5 855	5 397	+8,5%	+4,3%	100%

(*) 14 millions d'euros liés aux activités AEMS ont été retraités entre la France et le Royaume-Uni

(**) Variation organique à périmètre et taux de change constants

La croissance organique du chiffre d'affaires par zone géographique montre que toutes les zones ont contribué positivement à cette croissance, tandis que les opérations au Royaume-Uni et en Italie ont été impactées par un programme de réorganisation et de restructuration mis en place au second semestre 2006.

En **France**, le chiffre d'affaires a connu une croissance organique de +2,8% comprenant les éléments suivants :

- Croissance négative du Conseil de -17%
- Intégration de Systèmes en croissance de +2%
- Infogérance, comprenant AEMS, en croissance de +5%
- Atos Worldline France en croissance de +4%

La baisse de -17% du Conseil en France provient principalement de la fin progressive de deux contrats pour lesquels l'activité avait été forte en 2006, l'un avec une compagnie d'assurance et l'autre, Copernic, avec le Ministère des Finances. Une nouvelle direction a été recrutée et mise en place en mai 2007 pour revenir à une croissance du chiffre d'affaires et augmenter le recrutement dans le second semestre ce qui s'est reflété par une décroissance limitée à 6,1% dans le dernier trimestre 2007.

L'Intégration de Systèmes en France a connu une croissance organique du chiffre d'affaires de +2%, avec une forte progression au second semestre à 4,6% comparé à une baisse au premier semestre 2007.

Cette performance a été atteinte grâce à une forte activité commerciale, et un plan de recrutement agressif lancé fin mars 2007 qui s'est matérialisé par le doublement des recrutements au second semestre 2007 par rapport au premier semestre. Dans le même temps, les opérations ont fortement progressé dans la répartition des ressources en France entre Paris et la province, avec plus de 50% en province depuis le mois de juin 2007 qui était l'objectif.

L'activité d'Infogérance en France, hors Atos Euronext Market Solutions, a crû de +2%. Ce chiffre comprend les montées en charge des nouveaux contrats qui ont démarré au début de l'année 2007 et qui ont compensé la baisse du chiffre d'affaires correspondant à des achats pour reventes en ligne avec la stratégie du Groupe.

Atos Euronext Market Solutions a augmenté son chiffre d'affaires en France de +8% comparé à l'année 2006 en bénéficiant de projets ponctuels facturés à Euronext pour la transformation des plate-formes informatiques.

Le 12 décembre 2007, Atos Origin et NYSE Euronext ont annoncé leur accord de principe pour l'acquisition par NYSE Euronext de la participation de 50% détenue par Atos Origin dans Atos Euronext Market Solutions.

Une fois la transaction finalisée et sous réserve de l'information et de la consultation préalables des organes compétents de représentation des salariés, NYSE Euronext rachèterait la propriété des plates-formes technologiques de négociation au comptant, NSC, et de négociation de produits dérivés, LIFFE CONNECT®. NYSE Euronext ferait également l'acquisition auprès d'AEMS de l'ensemble des services de gestion et de développement de ces plates-formes et de leur vente à des bourses étrangères. Atos Origin rachèterait les activités d'AEMS liées à la compensation, au règlement-livraison et aux solutions de back office.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, AEMS a généré un chiffre d'affaires de 352 millions d'euros, dont 239 millions d'euros des activités d'opérations de bourse et 113 millions de l'activité compensation et back office marchés de capitaux.

Les Pays-Bas continuent de générer une bonne croissance organique avec +3,1% malgré des conditions de marché difficile dans le Conseil. Cette dernière activité est restée stable malgré un taux de départ volontaire qui reflète des tensions sur les conditions d'emploi des consultants.

En Intégration de Systèmes, la croissance organique a été de +4,7% et reflète une forte activité, là aussi malgré un taux de départ volontaire élevé. L'accès à une base de sous-traitance flexible et une augmentation de la capacité offshore ont également contribué à générer de la croissance organique.

En Infogérance, les Pays-Bas ont généré une croissance organique de +4,3%. En plus de la montée en charges des nouveaux contrats signés avec ING, Delta et Telegraaf à la fin de l'année 2006, cette croissance organique a été possible grâce

au foisonnement sur la base de clientèle existante tel que Nuon et la montée en charge des contrats signés début 2006 tel que Heijmans. Cette performance a pu être atteinte malgré la décroissance régulière des grands clients comme Philips et KPN. En excluant ces deux derniers comptes, l'activité d'Infogérance aux Pays-Bas a réalisé une croissance de +25% sur l'année.

Le 18 juillet 2007, KPN et Atos Origin ont annoncé la signature d'un accord afin de redéfinir leur coopération aux Pays-Bas pour mieux prendre en compte l'évolution stratégique de KPN. La majorité des services actuellement délivrés par Atos Origin à KPN seront reconduits et les contrats vont être étendus pour une durée de trois ans minimum. Atos Origin rétrocèdera trois de ses six centres de traitement aux Pays-Bas à KPN. Ce transfert s'inscrit dans la stratégie d'Atos Origin de diminuer le nombre de ses centres informatiques et de conserver quelques centres à fort taux de disponibilité tant aux Pays-Bas que dans les autres pays du Groupe, comme par exemple en Allemagne. Atos Origin continuera de produire les services de maintenance applicative et des services associés pour KPN conformément aux contrats en cours sur les parties applicatives et centres informatiques. KPN a choisi Atos Origin comme son seul intégrateur dans le domaine de l'EAI et de la maîtrise d'ouvrage

Au **Royaume-Uni**, le chiffre d'affaires a connu une croissance organique de +1% en redressement entre une baisse de -4,2% au premier semestre à une croissance de +6,9% au second semestre 2007. Le Conseil a réalisé une sous-performance affichant une décroissance organique de -20%.

Une nouvelle direction a été nommée au cours du second semestre de l'année avec pour objectif un retour à une croissance profitable des opérations.

L'activité Intégration de Systèmes a limité la baisse du chiffre d'affaires à moins de 2% suite au programme de restructuration mis en place au cours du second semestre 2006 qui a eu pour effet la réduction de la taille des opérations.

L'activité Infogérance a réalisé une forte performance avec une croissance organique du chiffre d'affaires de +7%.

En Infogérance, la décroissance organique du chiffre d'affaires de -3% provient de la combinaison de deux facteurs : la fin du contrat Metropolitan Police intervenue en mai 2006 qui a impacté négativement la croissance du chiffre d'affaires et les contrats signés à la fin 2006 tels que NFUM et DCA qui ont été dans une phase de transition jusqu'en juin 2007.

La croissance organique observée au cours du second semestre s'est établie à +18% bénéficiant d'un niveau normatif de chiffre d'affaires de services produit sur ces importants contrats ainsi que du foisonnement sur la base de clientèle existante.

Le 25 juillet 2007, le Ministère de la Santé britannique a décidé de mettre fin au contrat NHS Diagnostics dans le BPO médical. Le chiffre d'affaires de la division BPO médical au Royaume-Uni a par conséquent été négativement impacté pour 50

millions d'euros. Malgré l'arrêt de ce contrat, le niveau de chiffre d'affaires atteint est resté stable comparé à 2006.

En **Allemagne et Europe Centrale**, la croissance organique a été de +5,1%. Après deux années d'optimisation des plates-formes informatiques pour les deux principaux clients KarstadtQuelle et E-Plus, la zone Allemagne et Europe Centrale a généré de fortes économies pour ses clients conformément aux engagements contractuels à long terme. La consolidation des centres de grands systèmes informatiques en Allemagne et la mise en place d'une plate-forme pour gérer des contrats de tierce maintenance applicative ont permis de générer du chiffre d'affaires additionnel sur la base de la clientèle existante. L'activité Intégration de Systèmes a ainsi généré une croissance de son chiffre d'affaires de +10%. Ceci a également permis d'accroître la capacité à gérer des grands contrats d'infrastructure en Allemagne et de piloter depuis l'Allemagne les centres de grands systèmes européens.

Dans le reste de la zone EMEA (Europe Méditerranée Afrique), la croissance totale a été de +45% et provient principalement de l'intégration depuis janvier 2007 de Banksys qui a contribué pour 281 millions d'euros au chiffre d'affaires de l'année.

La croissance organique a été de +7,9% avec des zones où la croissance a été de deux chiffres et des pays comme l'Italie où le chiffre d'affaires a été en décroissance de -5%, ce qui était anticipé dans le cadre du plan de restructuration. La croissance se répartit comme suit :

- L'Espagne en forte croissance organique à +11%, qui continue de se développer fortement dans le secteur financier, avec dans le secteur bancaire des clients tels que BBVA, Caja Madrid, Bankinter et La Caixa et dans le secteur public des clients comme Renfe (Chemin de fer national)
- Les pays méditerranéens et l'Afrique ont eu une croissance organique de +78% avec plusieurs nouveaux contrats principalement dans le secteur des télécommunications avec Digitel, Swisscom, Avea ou Maroc Telecom, MMT en Afrique du sud. Des contrats avec les opérateurs télécoms ont été transférés de l'Italie vers la Turquie.
- La Belgique avec une croissance organique de +10%

En Italie, la baisse du chiffre d'affaires de -5% est la conséquence principalement d'actions drastiques, pour restructurer les opérations, mais aussi de contrats de faible taille qui n'ont pas été renouvelés à l'initiative du Groupe, et de la réorganisation des unités opérationnelles. Cependant, cette baisse du chiffre d'affaires qui avait été de -6% au premier semestre a été réduite à -4% au second semestre 2007.

Le 31 janvier 2008, Atos Origin a annoncé la finalisation de la cession de ses activités italiennes à Engineering suite à l'accord signé le 12 décembre 2007. L'association des activités italiennes d'Engineering et d'Atos Origin crée un leader informatique en Italie.

La zone **Amériques** a connu une croissance organique de +21,1% provenant particulièrement de l'Amérique du sud avec l'effet du contrat des Jeux Panaméricains qui se sont achevés au cours du quatrième trimestre 2007.

La zone **Asie Pacifique** est revenue vers une forte croissance en 2007 avec +14,7%, l'activité Intégration de Systèmes ayant pour sa part crû de +11,8%. L'activité offshore faite en Inde et en Malaisie n'a pas contribué à cette force croissance dans la mesure où le chiffre d'affaires est reconnu dans les pays clients et correspond à un chiffre d'affaires interne pour ces deux pays.

Chiffre d'affaires par ligne de services

La performance du chiffre d'affaires **par ligne de services** est la suivante:

En millions d'euros	Exercice 2007	Exercice 2006	% de variation	% variation organique (*)	Part du chiffre d'affaires 2007
Conseil	360	406	-11,2%	-8,7%	6%
Intégration de Systèmes	2 338	2 243	+4,3%	+5,3%	40%
Infogérance	3 157	2 749	+14,9%	+5,4%	54%
Total	5 855	5 397	+8,5%	+4,3%	100%

(*) Variation organique à périmètre et taux de change constants

En 2007, le **Conseil** a connu une décroissance organique du chiffre d'affaires de -8,7% à 360 millions d'euros comparé à 395 millions d'euros en 2006 à périmètre et taux de change constants. En excluant le Royaume-Uni où la forte décroissance de -20% était attendue en raison de la base de référence du premier semestre de l'année 2006, la décroissance organique a été limitée à -3%

La performance totale du Conseil au cours de l'année 2007 a été affectée par la fin progressive des contrats avec des clients tels que le Ministère des Finances et une grande compagnie d'assurance en France, le Ministère de la Défense au Royaume-Uni qui contribuaient de manière significative au chiffre d'affaires de l'année 2006. Si l'on exclut ces trois contrats, le Conseil a eu un chiffre d'affaires stable par rapport à l'année 2006.

Le taux de départ volontaire de l'activité Conseil de l'année s'est élevé à 24,7%. Après trois semestres d'augmentation régulière (22,2% au premier semestre 2006, 25,3% au second semestre 2006 et 26,7% au premier semestre 2007), le taux de départ volontaire a sensiblement baissé au cours du second semestre 2007 avec 22,7% revenant au niveau du premier semestre 2006. Ceci s'explique par les effets provenant des programmes de fidélisation mis en place dans l'ensemble du Groupe.

Au cours de l'année 2007, le taux d'utilisation au second semestre a été identique à celui du premier semestre avec 62% après avoir atteint 66% au second semestre 2006 et 65% au premier semestre 2006.

De manière à revenir à la bonne performance des dernières années, des actions fortes ont été lancées.

Le déploiement du plan d'action Conseil par zone géographique est le suivant

En France

- Une nouvelle direction a été recrutée en mai 2007
- De nouveaux associés ont rejoint le Groupe pour mettre en place de nouvelles pratiques
- Développer de meilleures synergies dans le domaine des ventes avec les activités d'Intégration de Systèmes et d'Infogérance, résultant en une amélioration du ratio prises de commandes sur facturation à 118% au quatrième trimestre 2007.

Au Royaume-Uni

- Nouvelle direction mise en place au second semestre 2007, avec comme mandat de développer les meilleures pratiques dont le succès a déjà été prouvé aux Pays-Bas
- Action à court terme pour augmenter le taux d'utilisation
- Développer de meilleures synergies dans le domaine des ventes avec les activités d'Intégration de Systèmes et d'Infogérance, résultant en une amélioration du ratio prises de commandes sur facturation à 132% au quatrième trimestre 2007.

Au Pays-Bas:

- Un plan de fidélisation a permis de réduire le taux de départ volontaire au quatrième trimestre 2007
- Les Pays Bas supervisent le développement des nouvelles pratiques dans les zones géographiques dans le domaine du Conseil (Belgique, Allemagne et Chine)

En Allemagne

- D'importantes opportunités existent après le contrat signé avec Dresdner Bank

En Asie Pacifique

- Lancement de pratiques Conseil à la suite des signatures remportées avec ChemChina.

Le chiffre d'affaires en **Intégration de Systèmes** a connu une croissance organique de +5,3% en 2007 à 2 338 millions d'euros comparé à 2 221 millions d'euros en 2006 à périmètre et taux de change constants. La croissance organique de +5,3% a été atteinte grâce à une accélération pendant l'année (+3,9% au premier semestre et +6,7% au second semestre).

Le chiffre d'affaires total de l'activité Intégration de Systèmes en 2007 a été de 2 338 millions d'euros en croissance organique de +5,3%. Toutes les zones géographiques ont réalisé une meilleure performance par rapport à 2006, mis à part le Royaume-Uni où comme prévu le chiffre d'affaires a décliné de 1,8% à la suite des réorganisations et rationalisations faites. Une croissance organique à deux chiffres a été réalisée en Allemagne et Europe centrale, en Asie Pacifique et sur la zone Amériques. Aux Pays-Bas, la croissance organique a été de +4,7%, et en France, malgré une décroissance pendant le premier semestre, la croissance organique sur l'ensemble de l'année a été de +2%.

Malgré des tensions sur le marché du travail pour les informaticiens, le taux de départ volontaire en Intégration de Systèmes a pu être contenu à 15,8% pour l'ensemble de l'année.

Le taux d'utilisation est resté à un niveau satisfaisant de 80% pour l'année, proche des 81% atteints en 2006.

La croissance organique du chiffre d'affaires en **Infogérance** a été de +5,4% avec 3 157 millions d'euros réalisés (comprenant 281 millions d'euros provenant de Banksys et BCC acquises fin 2006) comparé à 2 728 millions d'euros en 2006 à périmètre constant.

La croissance organique de +5,4% sur la période résulte d'une croissance de +5,9% en infogérance informatique, de +6% pour l'activité de transactions électroniques, et d'une légère décroissance de -0,7% pour l'activité de BPO médical.

La croissance de l'infogérance informatique en 2007 a été affectée par la fin progressive ou une baisse de volumes sur plusieurs grands contrats comme Metropolitan Police, ICI et Thames Water au Royaume-Uni, KPN et Philips aux Pays-Bas et Euronext en France.

Au contraire, les nouveaux grands contrats signés en 2006 comme DCA (Ministère de la Justice britannique), NFUM, ING, les Jeux Panaméricains, Delta et Telegraaf ont représenté plus de +5% de croissance bien que certains d'entre eux étaient en phase de montée en charge au premier semestre et par conséquent n'ont contribué pleinement au chiffre d'affaires qu'au second semestre 2007. La phase de montée en charge des contrats a pu être achevée pour NHS Scotland en avril 2007, début juillet 2007 pour NFUM, juin 2007 pour le portail gouvernemental britannique, juin 2007 pour la première phase de DCA et septembre 2007 pour la totalité.

En conséquence, la croissance organique de l'Infogérance a été de +3,1% au premier semestre et +7,7% au second semestre. Cette croissance a été menée par les zones Asie Pacifique et Amériques avec une croissance à deux chiffres, et au Royaume-Uni avec une croissance organique de +7% par rapport à -8,8% en 2006.

Pour Atos Worldline, dans le domaine des transactions électroniques, le chiffre d'affaires a été supérieur à celui escompté grâce à de meilleurs volumes chez Banksys provenant d'une activité forte en développement et exploitation. Banksys a contribué au chiffre d'affaires d'Atos Worldline pour 281 millions d'euros en 2007. Le BPO médical n'a pas bénéficié du chiffre d'affaires attendu pour le contrat NHS Diagnostics qui a été résilié en juillet 2007.

Prises de commandes

Le rapport prises de commandes sur facturation de l'exercice 2007 s'est établi à 106% avec 6,2 milliards d'euros de prises de commandes sur l'année. Le ratio prises de commandes sur facturation s'est accru de manière significative durant l'année 2007 passant de 88% au premier semestre à 124% au second semestre.

Les prises de commandes de l'année 2007 se sont élevées à 6,2 milliards d'euros en croissance de +4,3% par rapport à l'année 2006 (5,9 milliards d'euros). L'activité commerciale a été particulièrement soutenue au cours du quatrième trimestre de l'année 2007 avec des prises de commandes sur facturation à 155% et 2,4 milliards d'euros de signatures.

Au cours de cette période, le Groupe a remporté d'importants contrats tels que EDF, un opérateur télécom majeur en France, plusieurs signatures au Royaume-Uni telles que Highways Agency, DWP, BNP Paribas et Liverpool Victoria, Achmea et Delta aux Pays-Bas, Thomas Cook et Alcatel en Allemagne, Iberia et plusieurs contrats du secteur public en Espagne, et Lee county Florida aux Etats-Unis. Le Groupe a également signé un accord stratégique de cinq ans avec ChemChina en Chine et remporté le contrat HPCL en Inde.

Le carnet de commandes total à fin décembre 2007 s'est établi à 8,5 milliards d'euros en croissance de +7% par rapport au niveau atteint fin décembre 2006, représentant 1,5 fois le chiffre d'affaires 2007.

Le total des propositions commerciales qualifiées en cours est de 2,1 milliards d'euros à la fin décembre 2007, en légère progression par rapport au 31 décembre 2006.

Marge opérationnelle et taux de marge

Performance de la marge opérationnelle

La performance de la marge opérationnelle s'est établie comme suit:

En millions d'euros	Exercice 2007	Exercice 2006	% croissance
Chiffre d'affaires	5 855	5 397	+8,5%
Marge opérationnelle incluant les coûts 3O3	272	247	+10%
Taux de marge opérationnelle	4,6%	4,6%	+0,1pt
Coûts opérationnels du plan 3O3	-44		
Marge opérationnelle excluant les coûts 3O3	316	247	+28%
Taux de marge opérationnelle	5,4%	4,6%	+0,8pt

La marge opérationnelle s'est établie à 272 millions d'euros (4,6% du chiffre d'affaires). Hors coûts opérationnels du plan 3O3, elle a été de 316 millions d'euros (5,4% du chiffre d'affaires). Cette performance a été légèrement au-dessus des attentes et a représenté une progression de +28% par rapport à 2006.

L'impact net du plan 3O3 en marge opérationnelle a été de 44 millions d'euros sur l'année, principalement en France et en coûts centraux.

Les principaux efforts déployés dans le cadre du plan de transformation se sont situés en France, aux Pays-Bas et en Allemagne dans le cadre des initiatives de production, plus particulièrement l'Industrialisation, la Production globale d'Infogérance et l'Offshoring. Au niveau central, les initiatives sur les fonctions support, incluant les centres de services partagés (Finance, Ressources Humaines et Informatique), les Ventes et la Gestion des Talents ont représenté un coût de 24 millions d'euros.

Compte tenu de l'effet de saisonnalité de l'activité, le début de l'année est traditionnellement impacté par une baisse de chiffre d'affaires sur les contrats à long terme sur lesquels le Groupe s'est engagé à partager les gains de productivité avec ses clients. De plus, les augmentations de salaire sont octroyées au début de l'année et ont représenté +3% en 2007 représentant un impact négatif de 1,6 point sur le taux de marge.

En millions d'euros	Exercice 2007 (*)	% rentabilité	Exercice 2007 (**)	% rentabilité	Exercice 2006	% profitabilité	Croissance	Croissance en points
1 ^{er} trimestre	50,5	3,5%	52,6	3,7%	63,9	4,8%	-11	-1,1pt
2 ^{ème} trimestre	67,2	4,6%	76,3	5,2%	69,2	5,1%	+7	+0,1pt
3 ^{ème} trimestre	66,1	4,7%	76,0	5,4%	48,1	3,8%	+28	+1,6pt
4 ^{ème} trimestre	87,8	5,7%	111,1	7,2%	65,6	4,6%	+45	+2,6pts
1 ^{er} semestre	117,7	4,1%	128,9	4,5%	133,0	4,9%	-4	-0,5pt
2 ^{ème} semestre	153,9	5,2%	187,1	6,3%	113,7	4,2%	+73	+2,1pts
Total	271,5	4,6%	315,9	5,4%	246,7	4,6%	+69	+0,8pt

(*) Incluant l'impact net en marge opérationnelle des coûts du Plan de Transformation 3O3

(**) Excluant l'impact net en marge opérationnelle des coûts du Plan de Transformation 3O3

Après une baisse régulière de la marge opérationnelle au cours de l'exercice 2006, le Groupe a inversé cette tendance en 2007 et a réalisé une progression constante de son taux de marge opérationnelle : 3,5% au premier trimestre, 4,6% au second trimestre, 4,7% au troisième trimestre et 5,7% au quatrième trimestre. Cette performance a été réalisée malgré une augmentation régulière et prévue des coûts opérationnels du plan de transformation 3O3 chaque trimestre.

La marge opérationnelle est mesurée après coûts des options de souscription d'actions et assimilées (stocks options, plan d'épargne entreprise, plans d'investissement et d'incitation long terme pour le management) pour un montant de 17,6 millions d'euros, après des charges de restructuration pour un montant de 9,9 millions d'euros et le coût opérationnel lié au plan de transformation 3O3 pour 44,4 millions d'euros.

Marge opérationnelle par ligne de services

La performance de la marge opérationnelle par ligne de services est la suivante:

En millions d'euros	Exercice 2007 (*)	% profitabilité	Exercice 2006 (*) (**)	% profitabilité	% variation
Conseil	17,5	4,9%	36,5	9,0%	-52%
Intégration de Systèmes	95,6	4,1%	69,0	3,1%	+39%
Infogérance	274,3	8,7%	234,4	8,5%	+17%
Coûts centraux	-116,0	-2,0%	-93,2	-1,7%	+25%
Total	271,5	4,6%	246,7	4,6%	+10%

(*) Les coûts centraux des lignes de services globales sont alloués aux lignes de services

(**) L'exercice 2006 a été retraité afin d'être conforme à l'exercice 2007 où les coûts des options de souscription d'actions et assimilées sont reportés en totalité en coûts centraux.

La marge opérationnelle de l'exercice 2007 s'est établie à 272 millions d'euros représentant 4,6% du chiffre d'affaires. L'amélioration significative de l'Intégration de Systèmes et la meilleure performance de l'Infogérance ont plus que compensé la baisse de l'activité Conseil et permis au Groupe d'investir 44 millions d'euros dans le plan de transformation dont 24 millions d'euros en coûts centraux pour le déploiement dans les opérations.

L'activité **Conseil** a vu sa marge opérationnelle baisser de 37 à 18 millions d'euros : près de la moitié de cette baisse provient des fins progressives de contrats pour le Ministère de la Défense au Royaume-Uni, pour le Ministère des Finances et une importante société d'assurances en France. L'autre moitié provient d'une baisse du taux d'utilisation par rapport à 2006. Les plans d'action engagés au cours du second semestre 2007, tels que décrits précédemment, ont pour objectif de revenir à la fois à une croissance du chiffre d'affaires et une augmentation de la productivité.

En **Intégration de Systèmes**, la marge opérationnelle a atteint 96 millions d'euros pour l'exercice 2007 comparé à 69 millions d'euros pour l'exercice 2006. Cette amélioration provient d'un contrôle très strict et d'un renforcement de la gestion des risques sur les projets, d'une augmentation des volumes, et en Italie d'une diminution de la perte opérationnelle. Dans le même temps, le Groupe a investi 16 millions d'euros sur cette activité dans les initiatives Industrialisation et Offshoring du plan de transformation.

En **Infogérance**, la marge opérationnelle a atteint 274 millions d'euros par rapport à 234 millions d'euros en 2006. Cette amélioration provient principalement d'un changement de la structure de l'activité avec une plus forte contribution des activités d'Atos Worldline (comprenant Banksys), une augmentation de la profitabilité des activités de BPO médical au Royaume-Uni par rapport à l'année dernière, alors que les opérations d'infogérance n'ont pas bénéficié en 2007 du plein effet des nouveaux contrats signés en 2006 lesquels étaient en phase de montée en charges pendant la première moitié de l'année 2007. Des actions significatives de transformation ont été engagées dans le domaine de l'infogérance en 2007 dans l'activité de production globale correspondant à des investissements qui ont impacté la profitabilité de la ligne de services.

Marge opérationnelle par zone géographique

La performance de la marge opérationnelle par zone géographique est la suivante

En millions d'euros	Exercice 2007(*)	% profitabilité	Exercice 2006 (*) (**)	% profitabilité	% variation
France	80,9	4,8%	105,5	6,4%	-23%
Pays-Bas	127,2	11,7%	139,4	13,3%	-9%
Royaume-Uni	76,6	7,3%	24,1	2,3%	+218%
Allemagne + Europe centrale	44,6	7,4%	46,4	7,8%	-4%
Autres EMEA	64,1	6,0%	14,4	2,0%	+344%
Amériques	6,9	3,0%	11,6	5,7%	-40%
Asie Pacifique	8,2	5,7%	12,0	9,2%	-32%
Coûts des lignes de services	-21,0	-0,4%	-13,4	-0,2%	+56%
Coûts centraux	-116,0	-2,0%	-93,2	-1,7%	-24%
Total	271,5	4,6%	246,7	4,6%	+10%

(*) Les coûts centraux et les coûts des lignes de services ne sont pas alloués par pays

(**) L'exercice 2006 a été retraité afin d'être conforme à l'exercice 2007 où les coûts des options de souscription d'actions et assimilées sont reportés en totalité en coûts centraux.

En **France**, la marge opérationnelle du Conseil a baissé de 3 millions d'euros, compte tenu principalement de l'évolution du chiffre d'affaires.

L'organisation mise en place en juin 2007 avec la nomination d'une nouvelle direction s'est focalisée d'une part sur le recrutement de nouveaux associés, en renforçant l'encadrement et le nombre de consultants seniors et d'autre part sur de fortes actions de développement des ventes. La profitabilité a commencé au quatrième trimestre avec de récentes signatures de contrats en particulier dans le secteur public.

Pour l'intégration de systèmes en France, compte tenu de coûts de transformation pour 8 millions d'euros dans les domaines de l'Industrialisation et de l'Offshoring, la marge opérationnelle a baissé de 9 millions d'euros par rapport à 2006. Le niveau de profitabilité en France est resté faible et la direction a défini des actions de première priorité pour augmenter les taux de marge. En conséquence, l'équipe de direction a mis en place un plan de réorganisation qui vient modifier profondément le modèle de production. Ce plan a été annoncé et lancé en mai 2007 sur la base de trois actions clés : l'actualisation et le renforcement des compétences pour le personnel de développement sur Paris, le transfert de salariés de Paris vers la province, et l'accélération de l'offshoring vers l'Inde et du nearshoring vers le Maroc.

En France, la profitabilité globale de l'infogérance a baissé de 13 millions d'euros par rapport à 2006. Cette évolution provient de plusieurs facteurs : des coûts de projets liés à l'intégration de Banksys dans le Groupe, des investissements conséquents d'Atos Worldline en recherche / développement et en innovation dans le cadre de la préparation à la transition vers le SEPA (Single European Payment Area) et le déploiement de l'initiative Production globale.

Au total, la marge opérationnelle de la France s'est accrue de plus de deux points entre le premier semestre à 3,7% et le second semestre à 5,8% du chiffre d'affaires.

Aux **Pays-Bas**, compte tenu de l'effet d'un produit non récurrent comptabilisé sur les retraites en 2006, la marge opérationnelle a baissé de 12 millions d'euros. Hors cet effet non récurrent, la marge opérationnelle est restée au même haut niveau de profitabilité qu'en 2006.

Au Royaume-Uni, la marge opérationnelle a été multipliée par trois de 24 millions d'euros en 2006 à 77 millions d'euros en 2007. La marge opérationnelle avait été fortement impactée en 2006 par des pertes à terminaison en Intégration de Systèmes et des fins progressives de contrats en Infogérance. La nouvelle équipe de direction a effectué depuis le début de l'exercice 2007 un plein redressement des opérations, par un large plan de réorganisation et de rationalisation en Conseil et en Intégration de Systèmes, par le règlement des projets d'intégration de systèmes qui étaient en perte en 2006, par l'exécution d'un plan drastique de réduction des coûts et par la bonne fourniture des services liés aux nouveaux contrats signés fin 2006.

En **Allemagne et Europe centrale**, la marge opérationnelle hors coûts du plan 3O3 est restée stable en 2007. Cette zone géographique supporte les coûts de consolidation des grands systèmes informatiques du Groupe sur un seul centre en Allemagne dans le cadre du plan 3O3.

Dans la zone **Autres EMEA**, la marge opérationnelle s'est améliorée, passant de 14 millions d'euros à 64 millions d'euros. La majeure partie de cette amélioration provient de la contribution de Banksys en Belgique pour la première fois en 2007. Les autres pays ont connu une amélioration de la marge opérationnelle par rapport à 2006, en particulier l'Italie qui est parvenue à réduire sa perte opérationnelle de 11 à 8 millions d'euros :

- L'Italie, à la suite du plan de réorganisation et rationalisation, et de ce fait de la réduction de la taille des opérations, dans une situation de marché qui est restée difficile, a connu une perte opérationnelle de 8 millions d'euros. Cependant, les opérations italiennes sont parvenues à limiter la perte à 2 millions d'euros au second semestre 2007.
- L'Espagne a maintenu sa marge opérationnelle à 15 millions d'euros principalement grâce à une meilleure performance en intégration de systèmes avec un contrôle plus strict de gestion des projets et à une réduction des pertes à terminaison.
- La marge opérationnelle en Belgique s'est établie à 52 millions d'euros, en forte augmentation grâce à la contribution de Banksys dont l'intégration dans Atos Worldline est bien avancée de manière à accroître la profitabilité globale d'Atos Worldline.
- Le reste de la zone a bénéficié d'une bonne performance des pays méditerranéens et de l'Afrique avec de nouveaux contrats dans le secteur des télécoms.

Dans la zone **Amériques**, compte tenu d'un changement de la structure d'activité avec un moindre chiffre d'affaires en Amérique du nord et une plus faible contribution des Jeux Panaméricains en 2007, la marge opérationnelle a baissé de 5 millions d'euros pour s'établir à 7 millions d'euros.

En **Asie Pacifique**, compte tenu du lancement de la pratique Conseil en Chine et du changement du modèle de prix de transfert en offshore dans le Groupe entre pays demandeurs et pays fournisseurs, la marge opérationnelle a décliné de 4 millions d'euros pour s'établir à 8 millions d'euros.

Le coût des **lignes de services globales** a été de 21 millions d'euros en augmentation de 8 millions d'euros. Ces coûts ont été impactés par le support fourni par les lignes de services globales dans le cadre des actions du plan de transformation 3O3 dans les initiatives telles que l'Industrialisation et Production globale d'Infogérance.

Les **coûts centraux** ont augmenté de 23 millions d'euros pour s'établir à 116 millions d'euros. Ces coûts restent en diminution de 1 million d'euros hors coûts du plan 3O3. Les coûts centraux ont en effet été fortement impactés par le plan de préparation et de montée en charge pour les initiatives relatives aux fonctions Ventes et Support pour un montant de 24 millions d'euros. Ces coûts représentent la phase d'investissement pour la transformation des fonctions Support qui bénéficieront dans le futur aux opérations des pays et des lignes de services. Les coûts centraux comprennent un montant de 17 millions d'euros correspondant aux coûts des options de souscription d'actions et assimilés pour la totalité du Groupe. Le reste des coûts centraux s'est établi à 74 millions d'euros soit 1,3% du chiffre d'affaires en augmentation de 6% à comparer à une augmentation du chiffre d'affaires de +8,5%.

(in EUR million)	Exercice 2007 (*)	% profitabilité	Exercice 2007 (**)	% profitabilité	Exercice 2006	% profitabilité	Variation	Variation en points
Coûts des options de sousc. d'actions et assimilées	-17,5	-0,3%	-17,6	-0,3%	-23,2	-0,4%	+5,6	+0,1pt
Fonctions support	-98,5	-1,7%	-74,3	-1,3%	-69,9	-1,3%	-4,4	+0,0pt
Coûts centraux	-116,0	-2,0%	-92,0	-1,6%	-93,1	-1,7%	+1,2	+0,2pt

(*) Incluant l'impact net en marge opérationnelle des coûts du Plan de Transformation 3O3

(**) Excluant l'impact net en marge opérationnelle des coûts du Plan de Transformation 3O3

REVUE FINANCIERE

Compte de résultat

Le Groupe a réalisé un résultat net - part du Groupe de 48,2 millions d'euros en 2007, ce qui représente 0,8% du chiffre d'affaires consolidé en 2007. Le résultat net retraité s'élève à 140 millions d'euros, représentant 2,4% du chiffre d'affaires consolidé en 2007.

(en millions d'euros)	Exercice 2007	% de rentabilité	Exercice 2006	% de rentabilité
Marge opérationnelle	271,5	4,6%	246,7	4,6%
Autres produits et charges opérationnels	-134,7		-406,7	
Résultat opérationnel	136,8	2,3%	-160,0	-3,0%
Résultat financier	-14,0		-11,2	
Charge d'impôt	-59,9		-76,6	
Part des minoritaires et associés	-14,7		-16,6	
Résultat net – part du Groupe	48,2	0,8%	-264,4	-4,9%
Résultat net retraité – part du Groupe (*)	139,9	2,4%	110,3	2,0%

(*) Défini ci-après

Marge opérationnelle

La marge opérationnelle représente la performance opérationnelle sous-jacente des activités en cours. Elle a augmenté de 10% au cours de la période, comme décrit plus haut.

Résultat opérationnel

Le poste « Autres produits et charges opérationnels » se rapporte aux produits et aux charges qui sont inhabituels, anormaux ou peu fréquents. Il représente une charge nette de 135 millions d'euros en 2007.

Les principaux éléments constituant les autres charges opérationnelles sont les coûts de réorganisation et de rationalisation à hauteur de 98 millions d'euros, le résultat sur cessions d'actifs pour 21 millions d'euros ainsi que les litiges et dépréciation d'actifs pour 68 millions.

Les coûts de réorganisation sont composés de trois éléments principaux : tout d'abord, le redimensionnement des opérations au Royaume-Uni et en Italie pour un total de 31 millions d'euros, les coûts de restructuration et de rationalisation liés au plan 3o3 de transformation du Groupe pour un montant de 57 millions d'euros, et enfin, les coûts de restructuration du Corporate pour un total de 9 millions d'euros.

La plus-value nette sur cession d'actifs est composée pour 18 millions d'euros du profit sur la cession des activités Actis en Allemagne.

Sur les 68 millions d'euros d'autres éléments opérationnels, la cessation au Royaume-Uni, en juillet 2007 des relations avec les services de diagnostic du Ministère britannique de la Santé représente une perte de valeur de 37 millions d'euros et une charge de 10 millions d'euros relatifs aux dépenses pour logiciels et

bureaux. De plus, la vente de l'Italie, finalisée au 31 janvier 2008 a généré une perte de valeur de 10 millions d'euros et le classement des actifs et passifs en Actifs et Passifs destinés à être cédés.

En conséquence, le résultat opérationnel 2007 ressort à 137 millions d'euros, ce qui représente 2,3% du chiffre d'affaires consolidé, contre une perte de 160 millions d'euros (-3,0 % du chiffre d'affaires consolidé) sur l'exercice précédent.

Résultat financier

Le résultat financier du Groupe sur la période s'est élevé à -14 millions d'euros, contre -11 millions d'euros sur l'exercice précédent.

Sur la période, l'endettement net moyen ressort à 514 millions d'euros, contre 357 millions d'euros en 2006. L'endettement net moyen comprend le financement de l'acquisition Banksys et BCC payée en décembre 2006 pour 300 millions d'euros.

En conséquence, le coût net de l'endettement financier s'est élevé à 29 millions d'euros représentant un coût moyen de l'endettement de 5,48 % en 2007 avant couverture de taux sur dettes financières (5,57 % après), ce qui est stable par rapport à l'exercice précédent.

La marge opérationnelle couvre 9 fois le coût net de l'endettement financier de la période, alors que les engagements financiers de couverture, compris dans les modalités de la facilité de crédit, imposent que ce ratio ne soit pas inférieur à 4.

Le résultat financier hors exploitation s'est élevé à 15 millions d'euros, dont 18 millions liés à la désactualisation des provisions retraite, nette des rendements financiers attendus des actifs de préfinancement, ainsi que 3 millions d'euros relatifs aux variations de change et aux opérations de couverture.

Impôt

Le taux effectif d'impôt est de 48,8% sur la période.

Retraité des pertes de valeurs comptabilisées suite à la vente des filiales italiennes, des changements de reconnaissance des impôts différés au Royaume-Uni, et des changements de taux d'impôt au Royaume-Uni et en Allemagne, le taux effectif d'impôt ressort à 37,5%. En excluant l'impact majeur sur l'impôt des activités italiennes, le taux effectif d'impôt retraité serait de 29,8%. Le taux d'impôt normalisé sur le long terme est estimé à 31%.

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont constitués de participations détenues en partenariat dans Atos Euronext Market Solutions (50%) pour un total de 12 millions d'euros et dans Atos Worldline Processing en Allemagne (42%).

Résultat net retraité

Le résultat net - part du Groupe avant éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents (nets d'impôt) s'est élevé à 140 millions d'euros, en augmentation de 27% comparé à l'exercice précédent.

Résultat net par action

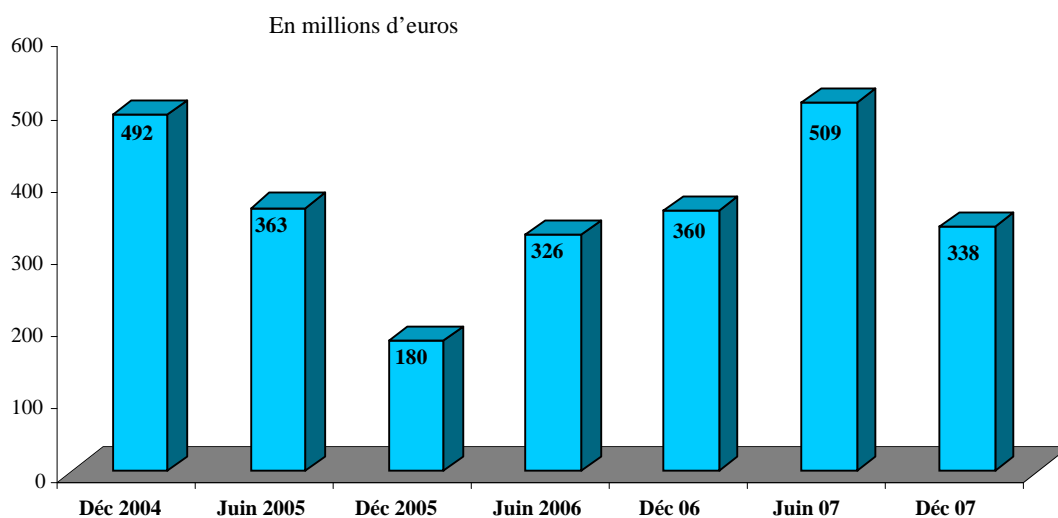
(en millions d'euros)	Exercice 2007	% de rentabilité	Exercice 2006	% de rentabilité
Résultat net – part du Groupe	48,2	0,8%	-264,4	-4,9%
Résultat net retraité – part du Groupe	139,9	2,4%	110,3	2,0%
Nombre moyen pondéré d'actions	68 946 489		67 614 323	
Nombre moyen pondéré d'actions, dilué (*)	69 141 410		67 923 367	
RNPA (Résultat net par action)	0,70		-3,91	
RNPA dilué	0,70		-3,91	
RNPA retraité	2,03		1,63	
RNPA dilué retraité	2,02		1,62	

(*) Avec impact dilutif pour le résultat net retraité uniquement

Sur la base d'un nombre moyen pondéré de 68 946 489 actions en circulation en 2007, le résultat net par action - part du Groupe s'est élevé à 0,70 euro, comparé à une perte de 3,91 euros en 2006.

Sur la base du résultat net retraité de 140 millions d'euros, le résultat net par action - part du Groupe s'est élevé à 2,03 euros en augmentation de 25% par rapport à 2006.

Evolution de l'endettement net par semestre



Le Groupe a débuté l'exercice avec un endettement net de 360 millions d'euros, pour atteindre 338 millions d'euros à fin décembre.

Après une augmentation sur le premier semestre principalement due à la variation négative du besoin en fonds de roulement, l'endettement net s'est significativement amélioré sur le second semestre, passant de 508,6 millions d'euros à fin juin à 338,0 millions d'euros au 31 décembre 2007.

La réduction de l'endettement net a permis au ratio d'endettement net sur capitaux propres de passer de 19,6% en 2006 à 18,1% sur cet exercice.
Le ratio de levier financier (endettement net/EBO) est de 0,67. Ces ratios sont bien inférieurs aux limites des convenances bancaires du Groupe.

10. TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en millions d'euros)	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004	31 décembre 2003
I – Capital en fin d'exercice					
Capital social	69,7	68,9	67,4	66,9	47,9
Nombre d'actions ordinaires en circulation	69 710 154	68 880 965	67 363 465	66 938 254	47 869 633
Nombre maximum d'actions futures à créer :					
* par conversion d'obligations convertibles en actions	0,0	0,0	0,0	0,0	1 440 501
* par exercice d'options de souscription	5 982 272	6 445 741	6 145 432	5 650 931	5 356 430
II – Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	44,8	43,9	28,3	60,5	27,5
Résultat avant impôts, participation et intéressement des salariés, dotations aux amortissements et provisions	-48,4	115,2	27,3	1,1	31,0
Impôts sur le résultat	7,8	17,0	16,6	10,7	2,9
Résultat net	-58,9	14,9	-0,9	29,1	22,5
Résultat distribué	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
III – Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôt, participation et intéressement des salariés, avant dotations aux amortissements et provisions	-0,58	1,92	0,65	0,18	0,71
Résultat net	-0,84	0,21	0,0	0,43	0,47
Dividende par action	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
IV – Personnel					
Effectif moyen salarié au cours de l'exercice	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Montant masse salariale de l'exercice	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale et œuvres sociales)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS

Concernant l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2008

Je soussigné :

NOM :

Prénom usuel :

Domicile :

Propriétaire de _____ actions nominatives

Et/ou de _____ actions au porteur,

de la Société **ATOS ORIGIN**

reconnais avoir reçu les documents afférents à l'Assemblée Générale précitée et visés à l'article R. 225-81 du Code de Commerce,

demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2008 tels qu'ils sont visés par l'article R. 225-83 du code de Commerce.

Fait à _____, le ____ 2008.

Signature

* Conformément à l'article R. 225-88 alinéa 3 du code de Commerce, les actionnaires titulaires d'actions nominatives peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de Commerce, à l'occasion de chacune des assemblées générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande.